

# Montpellier

## Notre Ville

N°229  
JUN 1999

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



Nouvelle caserne des CRS  
au Millénaire



Renforcement des effectifs  
de police municipale



Vidéosurveillance des  
espaces sensibles, aujourd'hui  
au Cap d'Agde (photo),  
demain à Montpellier



## Contrat local de sécurité

Jean-Pierre Chevènement,  
Ministre de l'Intérieur,  
et Georges Frêche, Député-Maire,  
le signeront le lundi 5 juillet  
à Montpellier.

(Dossier pages 7 à 10).

Accroissement des effectifs  
de la police nationale : + 133 agents.

# Priorité à la sécurité des biens et des personnes

## ILS REMERCIENT LA VILLE

**Yolande Clavel, présidente de l'Union des Aveugles et des Handicapés de la Ville de Montpellier et de la Région,** "pour la mise à disposition du site prestigieux de Grammont à l'occasion de l'assemblée générale du 27 mars dernier.

**Le professeur Baldet :** "Le District de Montpellier vient de nous accorder une subvention de vingt mille francs pour l'organisation des Assises d'Anatomie Pathologique de Montpellier et je tenais à vous en remercier très vivement."

**Jean-Yves Belliard, pour l'association Prader-Willi France :** "Le Rotary Club de Montpellier Guilhem a fait bénéficier notre association de bénéfices d'un concert organisé ce mois à l'Opéra de votre ville, loué pour l'occasion à des conditions très avantageuses. Je tiens à vous remercier de ce geste au nom de tous nos membres, car il a permis d'accroître en conséquence la somme qui nous est revenue. Cet argent servira à poursuivre notre effort d'information sur le syndrome de Prader-Willi, maladie génétique rare ainsi qu'à apporter un service tangible aux personnes atteintes et à leurs familles".

**Roger Fulcrand, délégué départemental Education Nationale des écoles maternelle et primaire Bologne :** "Lors d'une réunion publique à la Paillade des parents vous ont demandé la construction d'une bibliothèque pour les enfants de l'école maternelle Bologne. Vous avez répondu spontanément à leur vœu et je vous en remercie. Cette création était très attendue et ce depuis quelques années, aussi il serait très agréable à ces parents et enfants que ce projet soit concrétisé plus officiellement".

**Christian Roche :** "Un mur de mon domicile ayant été tagué, les services de la mairie à ma demande ont fait diligence et le nettoyage a eu lieu dans la semaine. Je tenais à les remercier et à vous exprimer par la même occasion ma gratitude pour cette initiative de la municipalité".

**J. Daniel Bur, pour l'association Les Amis de l'Ensemble Vocal de Montpellier,** se félicite de la remarquable efficacité des services municipaux et du Conum, et remercie le maire pour la mise à disposition des salons du Conum et du buffet à l'issue du concert : "Cette soirée pour laquelle vous avez manifesté votre soutien a été appréciée les quelque 1800 spectateurs présents, pour la qualité musicale de la centaine de bénévoles de l'Ensemble vocal de Montpellier, accompagné des musiciens de la ville".

**Le C.N.R.S. :** "En nous accordant gracieusement la salle des Rencontres, vous nous avez permis d'organiser une conférence qui fut le pilier de la semaine du cerveau et qui a attiré un public nombreux. Je vous en remercie. Je tiens aussi à remercier vos équipes techniques qui, par leur accueil et leurs compétences, ont aidé au succès de cette journée".

**Le docteur François Torres, président de la Fédération Régionale des Psychiatres de Cliniques Privées,** pour la participation financière de la Ville à l'occasion de la Première Journée de Formation Médicale Continue qui s'est déroulée en octobre au Conum, devant plus de 450 participants.

**René Baglioni et Patrick Rabeau pour Médecins du Monde,** pour les subventions attribuées à Médecins du Monde, qui seront directement affectées aux missions s'occupant des personnes en grande exclusion c'est à dire le Programme Echange de seringue, le centre d'accueil médico-social et la mission Raue".

**Christian Cazalis, président du Conseil Presbytéral,** "pour l'octroi d'une subvention de 67.000 francs, contribution de la mairie à certains travaux urgents d'entretien de nos temples (...). Je ne peux que vous remercier de la part que vous prenez à nos dépenses car je sais qu'elle est la marque de votre attention à l'Eglise Réformée et à tous ses membres".

**Monique Malric, restaurant Le César à Antigone :** "Je voudrais vous remercier pour ce que vous faites pour Antigone. L'ouverture de la porte du Nombre d'Or était nécessaire et demandée par tous les commerçants".

**Marc Maimaran, président de l'association Nouveau Sainte-Anne,** remercie la Ville pour sa participation et l'aide apportée dans l'organisation du carnaval avec les écoles Larontaine et Pasteur en février dernier.



aussi important que la prévention. Les citoyens ont le droit à la sécurité. Ils ne sauraient admettre les cambriolages, les vols de mobylettes, de motos, de voitures, d'auto-radio, les vols à l'arrachée, les incivilités, les insultes dans la rue, les brutalités, les violences de toutes sortes. C'est à la police, dans le cadre de l'Etat républicain, sous le contrôle de la justice, d'effectuer cette répression dans le cadre légal.

### POLITIQUE SECURITAIRE

L'autre dérive, non moins dangereuse, c'est la politique sécuritaire, le flicage systématique des citoyens : c'est le propre de tous les régimes dictatoriaux.

Dans l'Allemagne d'Hitler, dans l'Italie de Mussolini, dans la Russie de Staline, dans le Chili de Pinochet, dans la Chine des Gardes Rouges, le recul réel de la criminalité et des délits s'est effectué au prix de la disparition de tous les droits individuels et de toutes les libertés. Chaque maison, chaque étage d'hôtel, chaque rue, disposait d'agents de police faisant un rapport régulier sur tous les individus. C'est digne de Kafka, du Goulag ou des camps de concentration.

Entre ces deux dérives, comme toujours, le "in media stat virtus" d'Aristote, la voie moyenne de Saint Thomas d'Aquin, la sagesse d'Alexis de Tocqueville, c'est de comprendre qu'une politique de sécurité c'est un triptyque comprenant trois éléments rassemblés sous le signe : PRI.

### P COMME PREVENTION, R COMME REPRESSION, I COMME INSERTION

Notre propos n'est pas ici de traiter de la prévention, qui reste prioritaire, demain comme hier, et que nous traitons régulièrement dans les pages de Montpellier notre Ville, ni de traiter de l'insertion qui relève essentiellement du Ministère de la Justice et où les collectivités ne peuvent avoir qu'une action d'accompagnement.

Nous entendons traiter dans cet éditorial le volet : répression républicaine. En effet, la répression n'est rien si elle n'est pas relayée par la réinsertion. Il suffit de prendre l'exemple de nombreux délinquants qui, dans certaines conditions, peuvent ressortir de prison bien plus dangereux qu'avant. Ceci est encore plus vrai des jeunes pour lesquels certaines prisons sont tout simplement l'école du crime. Tel qui y entre pour un vol de bicyclettes peut en ressortir prêt à commettre un braquage avec mort d'homme.

Il appartient donc à la justice, avec l'aide des Collectivités Locales, de compléter ce triptyque en assurant l'insertion des condamnés en fin de peine. A travers l'aide apportée pour les T.I.G. (travaux d'intérêt général) ou toute autre forme de réinsertion ou de peine modulable, la Ville de Montpellier reste à la disposition de la justice pour cette action essentielle d'insertion.

### LES RAISONS DE LA DELINQUANCE EN LANGUEDOC ROUSSILLON

Ces quelques vérités d'évidence rappelées, il n'en reste pas moins que la délinquance et particulièrement la délinquance des jeunes, a fortement augmenté en France ces dix dernières années et particulièrement en Languedoc-Roussillon : à Montpellier mais aussi à Nîmes, Perpignan, au Cap d'Agde, à Narbonne, Port Barcarès, Lattes etc.

Les raisons précises sont connues. La sur-augmentation des délits en Languedoc-Roussillon par rapport à la moyenne française est due à quelques éléments clés :

**1 - L'afflux de près de 1 million d'habitants supplémentaires cinq à six mois de l'année** dans un rayon de 100 kilomètres autour de Montpellier. C'est le résultat des efforts pour le développement du tourisme. Il y a trente ans le Languedoc-Roussillon n'accueillait aucun touriste. Aujourd'hui, il est l'une des principales régions touristiques de France avec la Région Parisienne et Provence-Côte d'Azur. Ces populations de passage sont un facteur important de la sur-délinquance.

**2 - La forte croissance démographique** du Languedoc-Roussillon est un autre facteur. L'augmentation de la population de la région, et plus particulièrement des villes, l'augmentation du nombre des jeunes sont une des causes de délits, même si les jeunes ne sont responsables que d'un peu plus du quart des délits.

**3 - L'insuffisance des effectifs de la police nationale,** malgré la qualité de celle-ci, est la troisième et dernière cause essentielle. Depuis 25 ans, tous les ministres de l'Intérieur successifs n'ont pas vraiment pris conscience de l'augmentation démographique en Languedoc-Roussillon et tout particulièrement à Montpellier. C'est pourquoi avec votre aide, depuis plus de dix ans, j'ai multiplié pétitions, interventions, pour demander un renforcement des effectifs de la Police Nationale. Les résultats sont là. Le nombre de policiers, à Montpellier, est passé en un peu plus de 20 ans de 250 à 450. Sur ces 200 nouveaux policiers, 83 ont été affectés en février 1993 par M. Paul Quilès alors ministre de l'Intérieur. Grâce à ce renfort, on a pu mettre en place au début de la décennie un ilotage de la Ville en 29 ilots. Malheureusement cet ilotage a été largement abandonné entre 1995 et 1998.

De plus, Montpellier manque de Commissariats de Police d'Etat : il n'y a qu'un Commissariat Central, (autrefois à Clémenceau, aujourd'hui provisoirement à l'ancienne maternité, avenue du Professeur Grasset, et en 2002 vraisemblablement rue des Consuls de Mer, à l'emplacement actuel de la C.R.S.) et deux annexes dans les quartiers, l'une à La Paillade, sur le Grand Mail, l'autre au centre-ville, le long de l'Opéra-Comédie.

A part ces trois sites, la police d'état, qui a le rôle essentiel de la sécurité, est largement absente du quotidien de la ville même si elle est présente sous d'autres formes, nuit et jour, en particulier avec la brigade de la B.A.C.

### LA SOLUTION : METTRE EN PLACE UN CONTRAT LOCAL DE SECURITE

Jean-Pierre Chevènement est le premier ministre de l'Intérieur qui a pris au sérieux la politique de sécurité dans son ensemble et qui a compris que prévention, répression et insertion n'étaient pas alternatives mais complémentaires. Montpellier a participé au colloque de Villepinte où cette nouvelle politique a été mise en avant - représentée par Christian Boullé, conseiller municipal délégué à la Sécurité et à la police municipale, conseiller général du 7ème Canton et professeur à l'Université Montpellier 2.

Entre temps, la Ville de Montpellier a mis en place une police municipale avec 7 Commissariats dans les quartiers et un effectif d'environ 75 personnes, animée par le Commandant Mestre et son adjoint, M. Irlès, le premier étant ancien commandant de la C.R.S. de Montpellier.

Quelles mesures pour Montpellier ?

- Rétablir l'ilotage dans les 29 ilots ;

- Créer des Commissariats de police d'état dans tous les quartiers éventuellement associés à ceux

de la police municipale, sous des formes qui sont à l'étude.

La condition absolue de cette politique, c'était de nouveaux effectifs, tant pour la police d'état, qui est la priorité, que pour la police municipale. Tout dernièrement, la Ville de Montpellier a indiqué au ministre qu'elle s'engageait à augmenter les effectifs de police municipale sur la durée du contrat, dans les mêmes proportions que l'augmentation de la police d'état par le ministre. Remercions ici le préfet de l'Hérault, le directeur départemental de la police nationale et tous leurs collaborateurs pour leur action positive dans ce domaine. Ainsi j'ai pu négocier définitivement l'arrivée des nouveaux effectifs qui sont présentés de façon détaillée dans le dossier du présent journal.

Le Contrat Local de Sécurité ajoute aussi de nouveaux éléments à la politique de prévention vis à vis des jeunes, grâce à l'aide de la Justice et du Conseil Général et renforce les politiques d'insertion, d'aide aux victimes, avec le projet de création d'une Maison du Droit.

### CONTRAT LOCAL DE SECURITE : FRUIT DU PARTENARIAT ET DE LA CONCERTATION

Le Contrat Local de Sécurité réunit d'autres partenaires que l'état, la préfecture, le ministère de l'Intérieur et la police et la ville.

Ces partenaires que nous tenons également à remercier et qui seront signataires du contrat, sont : - Le ministère de la Justice, représenté par le procureur de la République.

- Le conseil général de l'Hérault, représenté par son président.

- L'Université et l'Education Nationale représentées par le recteur chancelier et l'inspecteur d'Académie.

Ajoutons à ces remerciements tous ceux qui nous ont aidés de leurs conseils, les bailleurs sociaux (OPAC, Office Départemental d'HLM), la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, les comités de quartier, les associations de prévention et tout particulièrement le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, présidé par Mme Christiane Fouteau, maire-adjointe.

Ce contrat est aussi le fruit de la volonté commune de sécurité républicaine de l'ensemble de la population de la Ville. Serge Fleurence a animé des réunions spéciales de "Montpellier au Quotidien" avec les associations et les comités de quartiers. L'ensemble des intervenants a animé des réunions spécialisées, des réunions générales dans les quartiers où se sont rendus des milliers de Montpelliérains.

C'est de cette concertation générale qu'est sorti, rédigé par un Cabinet spécialisé recruté par la Ville, le présent "Contrat Local de Sécurité de Montpellier" que M.Jean-Pierre Chevènement signera avec le Maire de Montpellier et les partenaires locaux le 5 Juillet.

Pour que le succès soit le plus grand possible, toute la population doit avoir le réflexe civique. La sécurité, ce n'est pas seulement la lutte contre les cambrioleurs, c'est aussi la lutte contre l'incivisme, contre les inconscients qui brûlent les feux rouges et tuent des innocents, contre les excès de vitesse meurtriers, contre la fraude dans les transports en commun, etc.

C'est aussi la sécurité dans les transports en commun, pour laquelle plusieurs dizaines de personnes sont ou seront recrutées (agents locaux de médiation sociale), la sécurité dans les collèges, les lycées et les universités, la lutte contre la toxicomanie.

### POURQUOI DES CAMERAS

C'est surtout pour lutter contre le trafic de drogue, cause majeure de criminalité, que seront installées des caméras de surveillance dans les lieux sensibles. Un mot à ce sujet, car beaucoup de citoyens de Montpellier, parfaitement honorables et dont beaucoup sont de mes amis, sont inquiets. Ils mettent en avant et fort justement des risques éventuels pour les libertés publiques et les droits individuels des personnes. A ce titre, il importe de répondre sur le fond.

Oui tout doit être fait pour éviter que ces caméras ne mettent en cause la vie privée des habitants. Oui ces caméras seront mises en place dans le cadre d'une loi déjà votée il y a plusieurs années, et qui implique un contrôle étroit de leur usage par les services de la Justice. Les enregistrements sont détruits chaque soir. Seuls sont conservés ceux qui sont remis à la Justice ou à la Police dans un cadre légal afin de servir de preuve en justice pour confondre des délinquants, des voleurs et surtout des trafiquants de drogue, les dealers.

Oui, il existe déjà des centaines de caméras à Montpellier dans ce cadre légal, dans beaucoup d'administrations, dans des grands magasins, dans des boutiques et jusqu'à preuve du contraire, les libertés publiques sont respectées.

Elles le seront de la même façon dans le réseau qui sera mis en place fin 1999-début 2000. Les lieux qui seront contrôlés sont uniquement les places publiques, les lieux de mouvements de population où s'effectuent les trafics.

L'efficacité des caméras n'est plus à démontrer, c'est grâce à elles que récemment les poseurs de bombes de Londres ont été identifiés. Il ne suffit pas à la police de trouver un dealer, encore faut-il qu'elle puisse prouver devant le juge l'acte délictueux. L'enregistrement par une caméra fonctionnant sur des bases légales est une preuve forte en matière de justice. C'est le sens de ce réseau déjà mis en place avec efficacité dans quantité de villes françaises, de Droite et de Gauche et dans notre région, par exemple à Agde et au Cap d'Agde depuis deux ans où les effets bénéfiques ont été constatés.

C'est donc en respectant profondément les avis de ceux qui s'inquiètent à juste titre que j'ai, en mon âme et conscience, tranché pour la mise en place de ce réseau en tant que Maire mais aussi comme défenseur de toujours des droits de l'homme et des libertés individuelles.

### UN MIEUX CERTAIN

Ce Contrat Local de Sécurité sera une nouvelle avancée pour une sécurité républicaine des biens et des personnes à Montpellier. La délinquance recule dans notre ville ces dernières années, c'est bien mais c'est insuffisant.

Ce Contrat Local qui vous est présenté ici marque la détermination de la Ville de Montpellier à utiliser tous les moyens légaux pour continuer à faire reculer toutes les formes de délinquance.

Une personne me disait l'autre jour : "mais alors, bientôt, il n'y aura plus de délinquance". Bien sûr que si, si une société sans voleurs, sans voyous ou "sauvageons", sans assassins existait, depuis le début de l'Histoire cela se saurait. Sans avoir une vue pessimiste du monde, on peut croire qu'il en sera encore longtemps ainsi dans nos sociétés. Nous n'espérons pas, avec ce contrat, faire disparaître toute délinquance à Montpellier. Le dire ou le prétendre serait naïveté, angélisme ou démagogie. Nous espérons simplement faire reculer la délinquance, c'est déjà beaucoup.

Georges Frêche  
Maire de Montpellier

## Le calendrier des travaux

Les travaux de construction de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Montpellier (BMVR) ont débuté au mois de janvier 1998. Le bâtiment est "hors d'eau" (couvert) depuis le mois de mars dernier. Après l'achèvement du gros oeuvre, l'heure est maintenant à la réalisation des aménagements intérieurs. Voici, jusqu'à l'ouverture de la BMVR à l'automne 2000, le calendrier des principales opérations.

**Juillet 1999 :** déménagement des collections de la Bibliothèque pour la jeunesse Sully.

**Jusqu'à fin juillet 1999 :** modification des horaires d'ouverture de la Bibliothèque centrale Gutenberg (fermeture le vendredi matin) et de la Médiathèque Fellini (ouverture à 15h) pour le traitement des documents.

**De début août à mi-septembre 1999 :** fermeture de la Bibliothèque centrale Gutenberg et de la Médiathèque Fellini (musique) pour l'installation des collections.

**Avril 1999 :** inventaire des collections.

**Septembre 1999 :** fin de la période de traitement des documents. Formation de l'ensemble du personnel. Basculement et migration des fichiers bibliographiques dans le nouveau système informatique qui sera ainsi opérationnel un an avant l'ouverture de la BMVR (seul le multimédia restera à installer).

**De mi-septembre 1999 à fin mars 2000 :** modification des horaires d'ouverture de la Bibliothèque centrale Gutenberg (fermeture mercredi matin et vendredi matin) et de la Médiathèque Fellini (ouverture à 15h) pour le traitement des documents.

**Janvier 2000 :** fin des travaux d'aménagement intérieur.

**Janvier et février 2000 :** installation des magasins de livres.

**Mars 2000 :** réception du bâtiment.

**De début avril 2000 à l'automne 2000 :** fermeture de la Bibliothèque centrale Gutenberg et de la Médiathèque Fellini (musique) en raison du déménagement et de la réinstallation des documents à la BMVR.

**Avril 2000 :** livraison du mobilier.

**Mai 2000 :** installation d'une partie du personnel à la BMVR.

**De mai à fin juillet 2000 :** déménagement des collections.

**Jusqu'à l'ouverture à l'automne 2000 :** formation du personnel, prise en main du bâtiment, installation des matériels informatiques et multimédia, tests des différents systèmes et équipements.

## JOURNÉE PORTES OUVERTES LE 26 JUIN 1999

## Visitez en avant-première le chantier de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et les Archives de Montpellier

La Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives de Montpellier (BMVR) ouvrira ses portes à l'automne 2000 dans le quartier d'Antigone. Conçu par les architectes Paul Chemetov et Borja Huidobro, le bâtiment est constitué de deux volumes clairement identifiables qui correspondent aux missions essentielles d'une bibliothèque. La face Sud, qui communique avec le parvis de la piscine olympique d'Antigone et des immeubles Thémis et Europa (place Dionysos), est le siège de la conservation des documents. C'est là, abrités derrière une façade de béton sablé parée de pierre, que seront stockés les ouvrages. La face Nord, reconnaissable à sa grande façade vitrée, se situe en bordure du boulevard de l'Aéroport International. Elle regroupera sur quatre niveaux les différentes salles d'accueil et de lecture de la partie ouverte au public. Les deux volumes de la bibliothèque sont reliés par une grande toiture percée de puits de lumière qui éclaireront la "rue couverte" et les salles de lecture. Aujourd'hui, un an et demi après le début

des travaux (janvier 1998), le gros oeuvre est terminé (le bâtiment est couvert depuis le mois de mars dernier). Les mois qui viennent seront consacrés à la réalisation des aménagements intérieurs et à l'installation des différents équipements de la bibliothèque : mobilier, matériels informatiques, système de transport automatique des documents... C'est pour découvrir en avant-première les volumes de ce nouveau lieu dédié à la cul-

ture que la Ville de Montpellier organise le 26 juin prochain une journée portes ouvertes dans les locaux de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. **Journée portes ouvertes à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et Archives de Montpellier, 26 juin 1999 de 10h à 18h (accès par le hall d'accueil situé face à la piscine olympique d'Antigone, place Dionysos).**



## Le livre, l'image et le son à la portée de tous

Situées à 300 mètres l'une de l'autre, la bibliothèque d'Antigone et la médiathèque Fellini constitueront la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Montpellier. Reliées par fibre optique, les deux sites fonctionneront en réseau. Ils offriront ainsi à leurs usagers la possibilité de consulter des documents numérisés, des vidéos numériques et des cédéroms. Moderne, la bibliothèque d'Antigone accordera en effet une large place aux outils informatiques et multimédia. 200 micro-ordinateurs y seront installés (il y en aura 300, à terme, dans le réseau des bibliothèques et des médiathèques de la Ville) pour permettre d'accéder aux grands réseaux d'information. Par ailleurs, le catalogue informatisé (catalogue unique pour tous les documents de la bibliothèque, quelle que soit leur nature) sera accessible depuis l'ensemble des médiathèques et des bibliothèques de la ville. Cette volonté de décloisonnement des supports et des publics se retrouve d'ailleurs dans la conception même de la



La médiathèque Victor Hugo

bibliothèque organisée autour de classements thématiques qui regroupent différents types de documents: livres, disques, cédéroms, vidéos... La Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale travaillera en étroite coopération avec les bibliothèques de la région. Une convention a par exemple été signée par la Ville de Montpellier et le Conseil Général de l'Hérault pour faciliter les échanges entre la BMVR et la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Hérault. Enfin, la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale offrira aussi des services spécifiques parmi lesquels figureront, par exemple, la bibliothèque des malvoyants qui proposera notamment des collections en braille, des livres disquettes, des postes de lecture assistée... Ouverte à tous les publics, dotée d'équipements performants, la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale mariera la richesse d'un fonds exceptionnel à l'intelligence contemporaine pour un meilleur partage de la culture.

## DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

## Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse

Les chiens sont les meilleurs amis de l'homme. Ils font la joie des enfants dans les familles et offrent une compagnie et un lien affectif essentiel pour beaucoup de personnes seules. Ils ont toute leur place dans la ville, à condition que leurs propriétaires fassent preuve d'un minimum de sens civique. Jeunes chiens fous qui bousculent les personnes âgées, chiens agressifs ou en meute et qui se baignent entre eux, parcours du combattant pour éviter les crochets sur les trottoirs, espaces de jeu souillés, aboiements intempestifs, sacs-poubelles éventrés... Tous ces désagréments et dangers sont de la responsabilité, non pas des chiens, mais de leurs maîtres.

La campagne d'incitation à la propreté canine "Ne laissez pas votre chien devenir un semeur de merde" a rencontré un vif succès auprès des Montpelliérains. Aujourd'hui la Ville va plus loin et prend de nouvelles dispositions pour agir contre la divagation des chiens qui pose incontestablement des problèmes d'hygiène et de sécurité. S'appuyant sur la loi du 6 janvier 1999, un nouvel arrêté renforce le dispositif existant.

Sur la voie et en tout lieu public les chiens doivent être tenus en laisse. Tous les chiens doivent aussi être pourvus d'un procédé

permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée...)

Les chiens d'attaque, qualifiés par la loi de malfaisants ou féroces, tels les pitbulls, rottweilers, american Staffordshire... doivent impérativement être muselés en tout lieu public. La circulation de ces animaux est interdite dans les rues piétonnes de l'Ecusson, les jardins et parcs publics et les transports en commun.

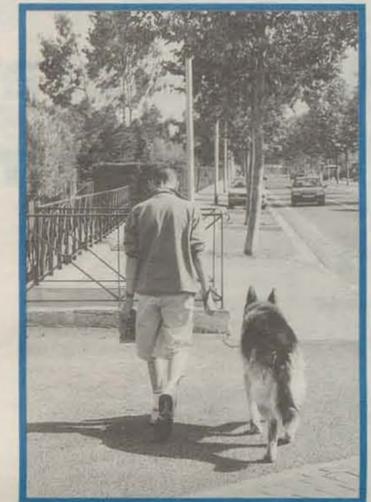
Il est interdit de laisser les chiens souiller la voie publique, les pelouses et les plates-bandes, accéder aux aires de jeux d'enfants et fouiller les récipients des ordures ménagères.

Les propriétaires de chiens ou leurs gardiens doivent se munir de tout moyen à leur convenance pour ramasser eux-mêmes les déjections qui auraient été déposées sur la voie publique.

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. Ceux qui sont trouvés sans maître sur la voie publique seront considérés comme des animaux errants : ils pourront, comme tels, être capturés et conduits au chenil de la SPA.



Donnez-nous un coup de main pour une ville plus propre.



Le chien tenu en laisse, la pince à crochets dans la main gauche : un comportement responsable, un exemple à suivre.

Dans l'intérêt de tous, la Ville entend bien faire respecter ces dispositions. Après une large information la police passera, si besoin est, aux sanctions.

Toute infraction attestée fera l'objet d'un procès verbal. Les contrevenants pourront être amenés à payer des amendes. Les animaux errants confiés à la SPA seront gardés huit jours. La SPA ne restituera l'animal à son propriétaire que sur présentation d'un reçu de paiement à la recette municipale des frais de capture, de garde et de soins. Au-delà des huit jours, si le propriétaire n'est pas venu rechercher son chien, celui-ci sera proposé à l'adoption.

A chacun de respecter ces règles simples et de bon sens, et hommes et chiens pourront vivre en parfaite harmonie dans la cité.

## BRÈVES

## ATELIER DU JARDIN ET DES PAYSAGES

La maison de l'environnement et la ville organisent un deuxième cycle d'initiation au jardinage et à la connaissance des jardins. Deux ateliers de jardinage sont proposés au choix de chacun : le jeudi de 14 à 16 heures ou le samedi de 10 à 12 heures, au centre horticole de Grammont. Le nombre de places est limité à 15 personnes par atelier. Une participation aux frais est demandée. Tél. 04 67 79 72 01

## TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DES PLATANES

Dans le cadre de la lutte contre l'antracnose, l'oïdium et le tigre du platane, le service des espaces verts a procédé au traitement de plus de 4000 platanes publics implantés le long des rues. Le traitement a été effectué de nuit pour éviter toute gêne. Les produits utilisés sont totalement inoffensifs pour l'environnement.

## Printemps de l'Environnement 1999

Les journées de l'environnement à Montpellier se dérouleront cette année du lundi 14 au samedi 19 juin. Elles comporteront des activités dans différentes structures de la Ville et du District de Montpellier (Eco-lothèque du Mas de Grille à Saint-Jean-de-Védas, ferme pédagogique du zoo de Lunaret, service des espaces verts de la Ville...) les 14 et 15 juin, ainsi qu'une manifestation sur l'espionnage Charles de Gaulle, à Montpellier, autour d'un jardin potager biologique et de stands d'animation, du 17 au 19 juin.



## Pistes cyclables : pour les vélos uniquement !

Un arrêté municipal daté du 17 février 1997 réglemente la circulation sur les pistes cyclables pour d'évidentes raisons de sécurité.

Petit rappel du règlement en vigueur :

**Article 1 :** Seuls les cycles sont autorisés à circuler sur les pistes et bandes cyclables de l'ensemble de la ville.

**Article 2 :** La circulation de cyclomoteurs et autres véhicules motorisés est strictement interdite sur les pistes et bandes cyclables de l'ensemble de la ville.



BRÈVES

BATO JEUX

Les petits bateaux électriques ont fait leur réapparition sur le Lez : ils vous attendent sur le grand bassin avenue du Père, à deux pas des barques de la Guingette du Père Louis. Apprentissage de la navigation sur des bateaux simples et sûrs pour les petits, détente et amusement pour les plus grands, ne boudez pas votre plaisir. Mercredi, samedi, dimanche de juin, de 17 à 22 heures. Tous les jours, en juillet et en août, de 17 heures à minuit.



PASSAGE À L'AN 2000 BOGUE INFORMATIQUE

Avis aux exploitants d'établissements recevant du public, et aux gestionnaires ou propriétaires d'immeuble de grande hauteur. Les exploitants d'établissements recevant du public et les gestionnaires ou propriétaires d'immeubles de grande hauteur sont informés de leur responsabilité en cas de dysfonctionnement éventuel des systèmes informatiques et techniques des immeubles dont ils ont la charge. Ils sont invités à prendre des garanties auprès des fournisseurs et installateurs de leur matériel pour s'assurer que celui-ci passera le point critique de l'an 2000 en leur demandant une attestation (compatibilité an 2000) et / ou en réalisant les travaux nécessaires avant le 30 décembre 1999. Le député-maire.



Une séance de projection au cinéma "Le Royal" spécialement organisée pour les enfants de Centre de Loisirs.

CENTRES DE LOISIRS

Guide pratique à l'usage des parents et des enfants

T enir compte de l'évolution de la société, pour répondre aux besoins nouveaux des Montpelliérains, dans tous les aspects de leur vie quotidienne, c'est un peu le pari que s'est fixé notre municipalité. En matière de centres de loisirs, il est évident que l'on ne peut plus aborder le problème avec le même regard que les curés de paroisse qui accueillaient autrefois les enfants. L'augmentation du travail des femmes, l'éclatement des structures familiales qui a éloigné les grands-parents des petits enfants, la multiplication des familles monoparentales ont créé de nouvelles contraintes. Depuis 1990, par le biais de la Direction En-

seignement Enfance Sports, la ville s'est efforcée de gérer ce secteur en rationalisant le développement des centres de proximité en fonction des besoins exprimés dans les quartiers. De nombreuses conventions ont été signées avec les associations gestionnaires de centres de loisirs. Les Maisons Pour Tous ont joué un rôle important puisque quasiment chacune d'elle a ouvert un ou deux centres de loisirs. Ce système de convention a permis de mieux cibler l'aide financière de la Ville, en fonction de la fréquentation effective des centres : au lieu d'une subvention globale, une aide par jour et par enfant a été octroyée aux centres. En échange de ce soutien, les services de la Ville ont pu suivre de plus près la qualité d'accueil réservée par les centres aux enfants. Ils offrent en outre un véritable soutien technique en matière d'information et proposent de nombreuses animations. Dans le même temps, la réglementation s'est faite plus stricte, les services de la Protection Maternelle et Infantile se sont vu attribuer compétence pour l'encadrement des centres accueillant les moins de six ans. Pour soutenir la mission d'accueil de ces structures, c'est un budget de 3.25 MF qui est consacré chaque année à ce secteur d'activité, auquel il faut rajouter le budget propre à la Régie Municipale des Maisons Pour Tous. Soulignons aussi l'aide apportée par la ville aux Centres de Loisirs, sous forme de soutien technique en matière d'information, ainsi que pour les animations proposées.



Centre de loisir Astérix au domaine de Grammont.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Hérités des patronages d'autrefois, les centres de loisirs sont des structures d'accueil réservées aux enfants de 2 à 12 ans (parfois plus) les mercredis et vacances scolaires. Lieux de garde, ils répondent aux besoins des parents qui travaillent. Lieux de prévention, ils servent souvent de relais et d'espace de médiation dans les quartiers "difficiles". Lieux éducatifs, ils s'inscrivent en complément de l'école, et permettent aux enfants de bien vivre leur temps libre tout en apprenant la vie en collectivité.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription de l'enfant se fait auprès du directeur(trice) du centre. Les participations varient selon les centres et sont calculées en fonction du quotient familial. Certains centres accueillent des enfants présentant un handicap.

DES CENTRES DE LOISIRS, MAIS OÙ ?

La Ville de Montpellier gère directement deux centres de loisirs, la Ferme Pédagogique de Lunaret et le Centre de Loisirs Astérix au domaine de Grammont. Par convention avec les associations gestionnaires et les Maisons Pour Tous, elle a permis de couvrir l'ensemble du territoire communal et de développer les centres de proximité en fonction des besoins des quartiers. Les écoles primaires et maternelles, mises à disposition par la ville, offrent des conditions d'accueil adaptées (mobilité et sanitaires à la taille des enfants, salle de restauration répondant aux normes d'hygiène, dortoirs et aires de jeux adéquates)...

QU'EST-CE QU'ON Y FAIT ?

Construire des radeaux et des moulins, fabriquer des cerfs-volants, s'initier à la peinture, au squash, au pliage, à la confection de bracelets en perles ou de mangeoires pour les oiseaux... Mais aussi, aller voir un film au cinéma, pique-niquer au bord du Lez, essayer le toboggan de la Piscine Olympique ou d'Aqualand, visionner un dessin-animé à la Médiathèque Fellini... Si le temps scolaire représente environ 155 jours de fonctionnement dans l'année, il est tout aussi important de savoir gérer le temps

Colette Zannettacci  
Adjoint au Maire,  
déléguée au Service  
Enfance



de loisirs restant, pour permettre aux enfants de trouver leur compte en matière de divertissements, de découvertes mais aussi de qualité éducative et relationnelle. Les équipes d'animation, composées d'un personnel imaginaire et dynamique, détenteur à 50 % du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation proposent régulièrement un programme éclectique et attrayant, permettant aux enfants de jouer, apprendre, faire du sport, et aussi découvrir la ville, ses structures, pour favoriser leur circulation et leur autonomie.

COMMENT CHOISIR ?

En fonction de son quartier, de la proximité, des activités proposées, du type de structure recherchée... En dehors des centres de loisirs directement gérés par la Ville de Montpellier, une cinquantaine de centres de loisirs sont gérés par les Maisons Pour Tous, les Associations, la Caisse d'Allocations Familiales, des Comités d'Entreprise. Chaque structure peut avoir une spécificité. Le Relais des Enfants, par exemple, situé rue Embouque d'Or, parallèlement à ses ateliers théâtre, son initiation aux travaux de la vie quotidienne (cours, cuisine, vaisselle, etc...) propose une activité de soutien scolaire organisée après l'école. Pour se procurer tous les renseignements nécessaires, contactez la Section Loisirs Enfants à la Direction Enseignement Enfance Sports : 18, avenue Frédéric Mistral 1er étage - 34000 Montpellier Tél : 04 67 34 74 47

Contrat Local de Sécurité

La nouvelle caserne CRS (près de l'usine IBM) sera inaugurée le 5 juillet, le jour de la signature du Contrat Local de Sécurité.

Une nouvelle avancée pour la sécurité républicaine des biens et des personnes



Christian Bouillé

I l y a un an, en s'engageant dans la démarche d'un Contrat Local de Sécurité, la ville de Montpellier décidait d'apporter toute son aide au bon déroulement de l'une des grandes missions de l'Etat : la Sécurité. Droit imprescriptible du citoyen, figurant dans la Déclaration des Droits de l'Homme, la sécurité du citoyen est en effet un peu le baromètre de l'Etat qui le gouverne. Et si une municipalité ne peut se substituer aux services de l'Etat qui en ont la charge et la responsabilité, il est de son devoir de faciliter et d'impulser la mise en place de dispositifs nouveaux permettant de lutter contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité. Les contrats locaux de sécurité, initiés par le colloque de Villepinte, rendent obsolètes les anciens débats qui défendaient tantôt le tout prévention, et tantôt, le tout répression. En s'appuyant sur un partenariat actif, transparent et durable avec tous ceux qui, au plan local, peuvent apporter une contribution à la sécurité, notamment les maires et les acteurs de la vie sociale, il offre une voie médiane qui s'organise sur le triptyque : Prévention, répression, insertion, dans un cadre républicain. 250 villes en France ont déjà signées un Contrat Local de Sécurité. 600 s'apprêtent à le faire. La Ville de Montpellier n'aura pas ménagé ses efforts, avec le soutien de ses partenaires, et la participation des habitants, pour élaborer un programme d'actions adapté aux besoins des habitants et des quartiers selon un calendrier et des moyens engagés par chacun des partenaires invités à signer le 5 juillet 1999 le Contrat Local de Sécurité : le Préfet, le procureur de la République, le Maire, le recteur d'Académie et le président du Conseil Général.

Christian Bouillé  
Conseiller Municipal, délégué à la sécurité  
et à la police municipale,  
conseiller général du 7<sup>e</sup> canton,  
professeur à l'université Montpellier II.



- Insertion
- Répression
- Prévention



Le Contrat Local de Sécurité en quelques dates

1997 : Colloque de Villepinte

Le gouvernement de Lionel Jospin, et plus précisément Jean Pierre Chevènement, lancent le principe de partenariat actif et permanent avec tous les acteurs locaux de lutte contre la délinquance. Le principe du Contrat Local de Sécurité se résume en trois mots : Prévention, Répression, Insertion.

1998 : La ville de Montpellier s'engage

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 avril, la ville s'engage dans la démarche d'un Contrat Local de Sécurité. L'élaboration s'effectue selon une démarche méthodologique très précise, en trois étapes : préparation et concertation, établissement d'un diagnostic local de sécurité, élaboration des actions à mettre en œuvre et signature du CLS.

septembre : Le Cabinet Espace Risk Management, retenu après une procédure d'appel d'offres pour la réalisation du diagnostic local de sécurité, entame une large série d'entretiens et de consultations auprès des institutions et services concernés, dans les domaines de la prévention et de la sécurité.

décembre : Afin d'obtenir une information très large et la plus complète possible, deux réunions spéciales de la commission Montpellier au Quotidien sont organisées les 2 et 16 décembre 1998, auxquelles sont conviés les représentants des associations et comités de quartiers, des chambres consulaires, de l'Union Patronale, de la FNIM, de la CAPEB, du CCAS, des offices d'ILM, de la SMTU...

1999 : Les Montpelliérains associés à la concertation

janvier : Deux réunions de concertation organisées les 15 et 29 janvier, à la Salle des Rencontres et à la Maison Pour Tous Léo Lagrange, ont permis à la population de participer à la réflexion sur le Contrat Local de Sécurité. Une manière de prolonger le questionnaire publié dans le numéro de Montpellier Notre Ville du mois de décembre 98 et qui avait déjà contribué à élaborer l'audit-diagnostic réalisé par la société E.R.M.

mars : Le Centre Communal de Prévention de la Délinquance est réuni en séance plénière, le 11 mars. Le CCPD, en effet, est l'élément moteur du contrat de ville et les contrats locaux de sécurité seront intégrés dans les futurs contrats de ville.

avril : La délégation Montpelliéraine, reçue par Jean-Pierre Chevènement au Ministère de l'Intérieur, le 20 avril à 12h, reçoit une réponse satisfaisante aux renforts de police nationale demandés dans le cadre du CLS. Le 30 avril, le Conseil Municipal autorise Georges Frèche, député-maire, à négocier le contenu des actions à mettre en œuvre avec les partenaires du Contrat Local de Sécurité, et d'accepter la création de postes de policiers municipaux.

5 juillet : Signature du Contrat Local de Sécurité.



# Avec 279 agents supplémentaires au titre de la sécurité, Montpellier obtient l'un des plus forts contingents affectés à une grande ville française.

## Police nationale et police municipale. Vers un partenariat constructif

### Le Diagnostic

**L'**audit-diagnostic mené par le cabinet Espace Risk Management (E.R.M.), dirigé par Claude Jean Calvet a permis de déterminer les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Sécurité. Eléments de constats :



**Concernant l'état général de la délinquance :** La ville de Montpellier connaît une diminution des faits constatés par les services de Police Nationale, de 1993 à 1997 (-15,76 %). Malgré cette baisse significative, le taux de criminalité de la ville demeure trop élevé. Il est important de noter que le sentiment d'insécurité trouve notamment ses fondements au regard des taux des atteintes aux biens. L'étude a permis de dresser une territorialité de l'insécurité et de définir la perception du

sentiment d'insécurité. Le sentiment d'insécurité ne résulte pas d'une situation "délinquante" analogue à celle observée en région parisienne. Les Montpelliérains ne souffrent pas du syndrome du "danger imminent". Les crimes de sang ou les violences traumatisantes (viol, braquage, homicide) sont contenus dans des proportions très faibles. Les services spécialisés dans la lutte contre la criminalité (BAC) constatent que la ville de Montpellier est plutôt une ville sûre, bien qu'elle ne soit pas à l'abri d'un acte criminel ponctuel. Cependant, la petite et moyenne délinquance et plus particulièrement celle des mineurs inquiètent non seulement le Procureur de la République, la Police, mais aussi une large population qui constate une forme d'impuissance de l'ensemble des partenaires face à ce fait social émergent. Les limites de moins en moins perceptibles entre la délinquance et les incivilités, créent un sentiment d'insécurité chez les victimes et l'assurance de l'impunité chez les mineurs délinquants. Le diagnostic met en regard des problèmes rencontrés, les moyens dont disposent les différentes institutions pour les prendre en compte. Cela permet de constater le sous-équipement de la ville au niveau des effectifs de la Police Nationale, mais aussi de la Justice.

### Détermination des actions à mettre en œuvre

L'objectif du Contrat Local de Sécurité est double : faire diminuer la délinquance et faire reculer le sentiment d'insécurité. Pour cela, il importe de définir précisément les priorités et les objectifs à atteindre, ainsi qu'un plan d'action comportant les mesures à mettre en œuvre, un calendrier et des outils de suivi, une déclinaison des moyens engagés par chacun des partenaires.

Les actions à entreprendre doivent comporter deux volets : la prévention de la délinquance en privilégiant les actions innovantes et coordonnées (objectifs possibles : apprentissage de la citoyenneté, prévention des toxicomanies, des violences urbaines, de la violence en milieu scolaire, aide aux adultes dans leurs fonctions d'autorité et d'éducation, prévention de la récidive, aide aux victimes, médiation pénale) ; les conditions d'intervention de la police et de la gendarmerie (objectifs relatifs à la présence des forces de l'ordre, à l'accueil dans les services, au recueil et suivi des plaintes...). Le C.L.S. est aussi le cadre des actions concertées entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire pour favoriser la continuité des actions entre la police et la justice.

Dans le cadre du C.L.S., chaque partenaire apporte ses moyens propres : les services des collectivités locales (po-

lices municipales, mais aussi l'ensemble des moyens d'action sociale), les services de surveillance ou de sécurité des entreprises de transport public, éventuellement des bailleurs sociaux, les services de l'autorité judiciaire, traditionnels, ou nouveaux comme les maisons de justice et du droit, les forces de police et de gendarmerie...

Le C.L.S. doit permettre de mieux coordonner les actions de ces services et de les adapter aux situations locales. Au delà d'une meilleure coordination, des moyens nouveaux seront nécessaires, tant en personnel qu'en locaux.



### Les Moyens de l'Action

• **Mise en place d'un Schéma Directeur de Prévention, de Dissuasion et de Sécurité**  
Pour donner toute sa lisibilité au Contrat Local de Sécurité, les partenaires signataires ont décidé la mise en place d'un Schéma Directeur de Prévention, de Dissuasion et de Sécurité permettant de déployer dans la durée, les actions à conduire. Ce Schéma Directeur est doté d'un volet à court terme (1999-2000) et d'un volet à moyen terme (2000-2003). Compte tenu de la diversité des situations à traiter, il convient d'adosser la démarche Schéma Directeur à la constitution de groupe thématiques et territoriaux avec, pour chacun d'eux, la fixation d'objectifs précis, la création d'un mode de fonctionnement, une durée, un pilotage, un financement si nécessaire et la capacité de mesurer les effets de l'action.

• **Création d'un Comité de Pilotage et de Supervision du CLS**  
Dans le strict respect de responsabilités de chacun dans son secteur d'activité réservé, il convient de pallier à l'absence structurelle d'une autorité ayant la charge, au delà de la signature du CLS, d'orienter sa mise en œuvre et de la faire vivre. Les parties signataires ont donc décidé de confier cette tâche au Comité de Pilotage et de supervision du CLS. Ce comité aura la charge périodiquement de réunir les représentants de la Préfecture, de la Justice, de la police, de la Ville de Montpellier, de l'Education Nationale, du Conseil Général et les autres signataires. Il sera convoqué par le représentant de l'Etat et disposera d'une présidence tripartite : Etat - Justice - Ville de Montpellier.

### SITUATION DES SERVICES DE SURETE DE LA VILLE APRES SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE

**146** agents municipaux supplémentaires à Montpellier

Police Municipale : + 24  
79 agents au 30/03/99. Effectif à terme : 103

Gardiens de Square : + 2  
11 agents au 30/03/99. Effectif à terme : 13

Gardiens de voirie : 50

Adjoints de sécurité à la Police Municipale : + 35

Agents d'ambiance et correspondants de nuit OPAC et bailleurs sociaux : + 40

Agents d'ambiance SMTU : + 45

Accroissement des effectifs de Sûreté de la Ville de Montpellier : **+104%**

### SITUATION DE LA SECURITE PUBLIQUE APRES SIGNATURE DU CONTRAT

**133** agents de la police nationale supplémentaire à Montpellier

Police urbaine : + 31  
483 policiers au 30/03/99. Effectif à terme : 514

CRS "fidélisés" : 60

Adjoints de Sécurité : + 42  
60 adjoints au 30/03/99. Effectif à terme : 102

Accroissement des effectifs de la police nationale : **+19,6%**

Lors de son entrevue avec le Ministre de l'Intérieur, M. Jean-Pierre Chevènement, le 20 avril dernier, Georges Frêche, député-maire de Montpellier a obtenu, d'ici fin 2000, une hausse de 133 unités d'effectifs de la police nationale. S'y ajouteront la proposition de recruter au titre des services de sûreté de la ville, 24 policiers municipaux supplémentaires + 2 gardiens de square, auxquels il conviendrait d'ajouter 120 emplois jeunes (Ville, bailleurs sociaux, SMTU...), permettant ainsi d'atteindre un total de 279 agents supplémentaires au titre de la sécurité.

Proportionnellement aux effectifs existants (543 pour la Police Nationale et 140 pour la Police Municipale), cela représente donc un accroissement de + 41 %.

• Cette présence devrait se traduire par la mise en œuvre de 6 postes de police de proximité dans les quartiers et d'un retour à un flottage sur 22 à 29 îlots.

• Les effectifs de la Police Municipale pourraient également être renforcés, proportionnellement à l'augmentation des effectifs de la Police Nationale.

• La mise sous vidéo-surveillance de certains espaces sensibles paraît également devoir être envisagée.



Avec le renforcement des effectifs de police obtenus du Ministère de l'Intérieur (133 agents supplémentaires) et l'engagement par la Ville d'augmenter le nombre d'effectifs de la police municipale, Montpellier récolte les premiers éléments positifs du projet de Contrat Local de Sécurité. Le partenariat constructif mis en place entre les institutions à l'occasion de l'élaboration du CLS et qui a permis d'optimiser les interventions devrait se prolonger dans le cadre du projet de loi sur les polices municipales adopté par le parlement le 15 avril dernier. Ce texte définit les rôles respectifs de la police et de la gendarmerie nationales et de la police municipale, en vue de permettre une meilleure coordination en fonction de leurs compétences. Il définit, en les étendant substantiellement, les compétences des agents de police municipale, précise les conditions d'exercice de leurs missions, et les équipements et les moyens dont ils disposent, clarifiant par ailleurs et complétant leur régime statutaire. Le code général des collectivités territoriales chargeait jusqu'à présent les agents de police municipale d'exécuter sous l'autorité du maire, des tâches de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ces missions relevant de la police administrative ne sont pas modifiées par la loi du 15 avril 1999. Elles prennent toutefois un relief particulier, compte tenu de la complémentarité qu'organise la loi entre les forces de sécurité de l'Etat et les polices municipales et la contribution de ces dernières à la sécurité de proximité :

#### Constatation d'infractions par procès verbal

Le pouvoir de verbalisation des agents de police municipale est étendu de manière significative dans deux domaines : les contraventions aux arrêtés de police du maire ; les contraventions à certaines dispositions du code de la route.

#### Dépistage d'alcoolémie

La loi détermine également les conditions dans lesquelles les agents de police municipale peuvent procéder au dépistage d'alcoolémie. Les épreuves de dépistage de l'alcoolémie par alcootest, seront effectuées lorsque le conducteur ou l'accompagnateur de l'éleveur conducteur est l'auteur présumé de l'une des infractions mentionnées par alinéa dans le code de la route

#### Relevé d'identité

Pour garantir l'exercice effectif du pouvoir de verbalisation, la loi ouvre enfin aux agents de police municipale la possibilité de relever l'identité des contrevenants et leur ouvre un pouvoir de rétention du contrevenant dans des conditions rigoureusement fixées par la loi...

La loi définit par ailleurs les conditions d'exercice des missions, équipements et moyens des polices municipales. Ces mesures venant s'ajouter au renforcement d'effectifs de la police nationale, la mise en place dans les quartiers, de 1999 à 2002 de 6 postes de police urbaine de proximité et d'un retour concomitant à flottage sur les 29 îlots retenus devrait permettre de combattre efficacement l'insécurité et son corollaire, le sentiment d'insécurité. La complémentarité des actions de la police nationale avec la police municipale, s'exercera en particulier dans les secteurs suivants : flottage et participation à flottage dans les secteurs les moins sensibles ou aux périodes horaires les moins criminogènes ; surveillance des parcs et jardins et des marchés, avec présence permanente pendant l'ouverture au public prise en compte des petites manifestations sportives (ex : matches de handball ou basket du samedi soir...) ; participation à des Services d'Ordre importants lors de manifestations sportives et culturelles (matches de football, courses cyclistes, courses pédestres, festivités patriotiques... ; traitement des évènements ; surveillances des écoles primaires ; participation à la surveillance de la circulation et à la répression du stationnement gênant en coordination avec les effectifs de la Police Nationale ; poursuites des réunions hebdomadaires entre le chef de la Police Municipale et le chef du service de Voie Publique ; contacts accrus entre les îlotiers de la Police Nationale et les gardiens de la Police Municipale d'un même secteur d'ilottage ; l'affectation d'Agents Locaux de Médiation Sociale à des fonctions de prévention va permettre également aux Agents Municipaux d'élargir et de renforcer le dispositif d'ilottage.

# Faire reculer toutes les formes de délinquance

## Les actions spécifiques Ville de Montpellier

Pour prendre toute sa part dans la coproduction de Sécurité Publique, la Ville de Montpellier affiche un mode opératoire et un dispositif qui sans renier l'effort de Prévention, place la Dissuasion au cœur de son dispositif.

### Création d'une Commission de Prévention et de Sécurité

Dès le début du deuxième trimestre 1999, et sans porter atteinte au mode de fonctionnement actuel qui responsabilise chaque instance de Direction ou Service, la Ville de Montpellier mettra en place une Commission de Prévention et de Sécurité. Cette instance, avec l'élu doté d'une Délégation Générale à la Prévention-Sécurité, sera chargée de superviser et d'animer le Schéma Directeur mis en place pour tout ce qui concerne l'implication des Services Municipaux.

Cette instance entend le compte rendu des travaux conduits en ce domaine, soit par les Services en direct, soit par les groupes thématiques constitués avec les partenaires cosignataires. La Commission de Prévention et de Sécurité entend les orientations proposées, arbitre et valide les actions à conduire et s'assure que ces décisions sont reprises sous forme de notes directives à l'initiative du Secrétaire Général. La Commission ajuste la stratégie de communication en direction des quartiers et peut si nécessaire, se transformer en cellule de crise.

Présidee par l'élu doté de la délégation Générale à la Prévention-Sécurité, elle regroupe le Secrétaire Général, le Directeur de Cabinet et un quota d'élus désignés pour y participer.

### Création d'une Délégation Générale à la Prévention et à la Sécurité

Pour conduire ce dispositif, la Ville de Montpellier a souhaité confier à un Délégué Général la charge d'assurer le suivi, la mise en place et la plan d'action du Schéma Directeur. Cette fonction s'adosse aux différentes Directions et Services qui seront impliqués dans les groupes thématiques ou dans les actions à conduire tout au long de la durée du plan : Service jeunesse - CCAS - Urbanisme - Habitat - Logement - Services Techniques - Police Municipale - etc...

### Requalification du Centre Communal de Prévention de la Délinquance et déconcentration de ses missions et de son mode opératoire

Le CCPD de Montpellier devra être repositionné après avoir revu ses objectifs, ses missions et ses fonctions. Ses missions seront réajustées autour des thèmes suivants :

Remise à plat de tous les acteurs opérationnels

œuvrant dans le domaine de la prévention et de leurs budgets ;

Remise à plat des liaisons avec le Délégué Général à la Prévention et à la Sécurité mais aussi avec la DDASS, la DRASS, la CAF, la Préfecture, l'ASE, la justice et le tissu associatif

Bilan de son action des cinq dernières années

Rôle et positionnement au regard de l'aide aux victimes

Positionnement et liaison à l'Education Nationale et aux CESC

Suivi du programme de formation pour les agents de proximité

Travail sur la toxicomanie et liens avec les acteurs œuvrant dans le domaine psychiatrique

Le Centre Communal de Prévention de la Délinquance ne se substitue pas au Schéma Directeur et au CLS, il les complète en recentrant son action sur le traitement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

gard de l'effort fait par l'Etat concernant les flôts et les Adjointes de Sécurité.

De la même manière, la Ville de Montpellier pourra déployer dans le cadre de missions de Prévention et de Proximité, des Agens Locaux de Médiation Sociale, complément indispensable de la Police Municipale et des Adjointes de Sécurité de la Police Nationale, dégageant par la même, des moyens mobilisables sur les espaces et horaires sensibles.

Bilan de son action des cinq dernières années

Rôle et positionnement au regard de l'aide aux victimes

Positionnement et liaison à l'Education Nationale et aux CESC

Suivi du programme de formation pour les agents de proximité

Travail sur la toxicomanie et liens avec les acteurs œuvrant dans le domaine psychiatrique

Le Centre Communal de Prévention de la Délinquance ne se substitue pas au Schéma Directeur et au CLS, il les complète en recentrant son action sur le traitement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.

Ce volet essentiel fera l'objet d'une action préparatoire forte pour que la prévention fasse l'objet d'une vraie politique que traduiront sur le terrain, les acteurs qui en auront la charge.

Après avoir doté la Police Municipale d'une charte d'action et d'une charte de déontologie, la Ville de Montpellier procédera au même rythme et sur la durée du plan, au réajustement de ses effectifs en re-

positionnement des victimes, la médiation et la Prévention.

Il travaillera pour faire face à l'avancée de la toxicomanie en direction des mineurs de plus en plus impliqués et contraints à dealer ou à basculer dans la délinquance et/ou la prostitution.



d'accueil d'activités artisanales ou industrielles.

12 - Avis du conseil municipal concernant le système d'échange au sud de l'agglomération (SESAME). Ce projet, qui concerne le doublement de l'autoroute A9, sera présenté dans un prochain numéro de Montpellier Notre Ville.

1 - Communication des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

2 - Informations de M. le député-maire

3 - Réalisation d'une fontaine d'inspiration classique, place de Compostelle, au croisement de la rue de la Loge et de la rue Jean-Moulin : réalisation de la sculpture, choix de la procédure et élection des membres de la commission jury.

4 à 7 - Acquisition totale de l'immeuble cadastré BZ 259 sis 3 rue de l'Arquebuse, comprenant 4 appartements et un local commercial. Cet immeuble jouxte le périmètre de la déclaration d'utilité publique du tramway dont les acquisitions ont fait l'objet d'une démolition.

8 - Cession gratuite d'une partie de la rue Colin appartenant à la copropriété "les Trois Ilets", en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

9 - Cession d'un terrain appartenant à la Sci Gama, en vue de la mise à l'alignement de la rue de Vieille Poste.

10 - Réalisation de la convention de mandat Ville-Serm pour la réalisation d'un planétarium à vocation ludique et pédagogique dans le cadre de la première tranche de l'opération Odyssée, aux côtés du multiple, de la patinoire et de l'aquarium.

11 - Création du programme d'aménagement d'ensemble "Tournezy". L'extension de la zone d'activités de Tournezy se justifie, d'une part par la vocation fixée pour ce secteur au plan d'occupation des sols et d'autre part, du fait de la demande constatée en matière

13 - Agrément de la candidature de la société ACOLOC (location-vente de véhicules) ZAC Garosud.

14 - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC Port Marianne-Portes de la Méditerranée, à la suite de la concertation qui s'est déroulée du 8 au 26 mars 1999.

15 - Désignation du groupe-ment BCEOM - SCETAUROUTE - Desvigne et Dalnoky, comme maître d'oeuvre des études et des travaux pour l'aménagement des infrastructures hydrauliques du Nègue Cats ouest et d'un bassin de rétention ZAC Port Marianne-Portes de la Méditerranée.

16 - Appel d'offres restreint pour l'entretien des bâtiments communaux.

17 - Approbation du projet d'aménagement du Domaine de la Pompignane.

18 - Réhabilitation du domaine Bonnier de la Mosson : permis de démolir partiel suite aux acquisitions foncières.

19 - Foncier, secteur est : permis de démolir suite aux acquisitions foncières.

20 - Dépôt du fonds ancien de la bibliothèque diocésaine de Montpellier (dite d'Urban V), à la bibliothèque municipale. Ce dépôt, souhaité par l'Evêché, permettra une meilleure mise en valeur de cette collection prestigieuse au sein d'un grand service patrimonial moderne et rénové.

21 - Avenant au contrat No 125 T 96 05 de maîtrise d'oeuvre de la BMVR.

22 - Lancement du projet de la médiathèque Federico-Garcia-Lorca dans le quartier des Près d'Arènes. Cet équipement est le quatrième d'un schéma d'im-

plantation de six grandes médiathèques de quartier.

23 - Afin d'enrichir le fonds du musée Fabre, le conseil municipal décide d'acquiescer quatre nouvelles oeuvres : "La pêche aux Aloses" de Louis Gamaray, le "Portrait présumé de Philippe-Laurent de Joubert, Baron de Sommières et de Montredon" et deux peintures à l'huile de Pierre Soulages.

24 - Demande de subvention pour l'organisation de l'exposition de l'été "Abstractions Américaines, 1940-1960" qui se déroulera du 3 juillet au 10 octobre au pavillon du musée Fabre.

25 - Les Journées du Patrimoine auront lieu cette année les 18 et 19 septembre sur le thème "Patrimoine et Citoyenneté". Le musée Fabre s'associera à cette manifestation en accordant la gratuité d'accès aux collections permanentes pendant ces deux jours.

26 - Le prix Antigone a été attribué à Christine Feret Fleury pour "Les vagues sont douces comme des tigres". Le conseil municipal attribue une somme de 30 000F à la lauréate, et décide d'acquiescer 200 exemplaires de son livre.

27 - Restructuration du théâtre de Grammont : approbation de l'avant-projet définitif et lancement des appels d'offres.

28 - Le conseil municipal décide d'exonérer de la taxe professionnelle de 100 % les entreprises de spectacle vivants.

29 - Garantie d'emprunt accordée à l'OPAC pour la construction de 56 logements ZAC Jacques-Coeur.

30 - Parking Laissac : approbation du principe de délégation de service public, lancement de la procédure d'appel à candidature et désignation des représentants du conseil municipal à la commission prévue par la loi.

31 - Attribution d'une subvention de 3000F à l'association Grive pour la réalisation d'une étude sur la composition de l'avifaune (les oiseaux) des espaces verts de la ville.

32 - Appel d'offres ouvert pour la fourniture de carburants nécessaire au fonctionnement des véhicules municipaux.

33 - Création d'un poste de directeur territorial au tableau des effectifs.

34 - Création d'un poste d'ingénieur subdivisionnaire au tableau des effectifs.

35 - Approbation du programme modifié des halles Jacques-Coeur boulevard d'Antigone. Relance d'une consultation de maîtrise d'oeuvre.

36 - Attribution de subventions à des associations sportives pour l'organisation de manifestations ponctuelles : FC Petit Bard (4000F) ; ASPTT Patinage (5000F) ; Panathlon club de Montpellier (3000F) ; Volley Loisirs Montpelliérain (3000F) ; Montpellier Grand M Estanove (1500F).

37 - Lancement d'un appel d'offres européen pour l'installation, la location et la maintenance de sanitaires à nettoyage automatique et accessible aux personnes à mobilité réduite.

38 - Amélioration des réseaux d'eau pluviale et modification des réseaux d'eau potable et d'eaux usées existants dans le quartier de Celleneuve : lancement d'un appel d'offres ouvert.

39 - Numérisation du cadastre. "Label cadastre" de la direction générale des Impôts. Convention de partenariat avec le département.

40 - Dénomination de voies quartier les Cévennes : impasse des Seringas ; rue de Padirac ; Impasse des Patégués ; rue du Clos Chivaud ; suppression de place Madeleine-de-Sable ; rue Madeleine-de-Scudéry (au lieu de place) ;

41 - Participation de la Ville à l'opération "Ville, Vie, Vacances 1999 : 45000F.

changement de tracé de la rue Marie-de-Sévergné et de la rue Germaine-de-Staël.

41 - Dénomination de voies quartier Montpellier-Centre : place Dionysos ; rue Yehudi-Mehuhin.

42 - Dénomination du kiosque à musique de la Chamberte ; Charles-Maurizi.

43 - Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation du projet "axe Antigone". Ce projet consiste à déployer des infrastructures (câble à fibres optiques) interconnectant des sites municipaux ainsi que des sites impliqués dans l'activité municipale.

44 - Tarification 1999 pour la station de compostage de déchets verts de Grammont (42F le m3).

45 - Autorisation d'exploiter une centrale de cogénération pour l'alimentation du réseau de chauffage de l'hôpital de la Colombe.

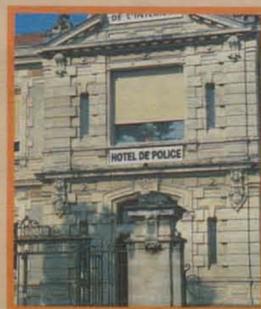
46 - Demande de permis de construire d'abris pour animaux au zoo de Lunaret. Ces abris de petite dimension sont en bois et viennent en remplacement d'abris vétustes.

47 - Demande de subventions diverses pour des travaux de modernisation des installations du parc de Lunaret.

48 - Restauration de l'ancienne maison pour tous Georges Brassens avec un chantier-école dans le cadre du PLIE.

49 - Participation de la Ville à l'opération "Ville, Vie, Vacances 1999 : 45000F.

## Moyens et implication des autres partenaires :



**Police Nationale** : Dans son effort de lutte contre le sentiment d'insécurité, la Police Nationale accordera une importance particulière à l'accentuation de la lutte contre la délinquance des mineurs. Une réorganisation de l'itinerage en fonction des effectifs et des besoins nouveaux sera également menée en complémentarité avec la police municipale. La lutte contre la toxicomanie, la sécurisation des transports en commun, bénéficieront des moyens techniques indispensables pour permettre une réponse rapide et directe à la population. Ce redéploiement est le premier étage du dispositif du Contrat Local à mettre en place.

**Autorités de Justice** : Affirmation de la politique pénale du Parquet, renforcement des moyens humains (création de postes), ouverture d'une Maison de Justice et du Droit, développement des mesures de réparation-médiation, augmentation des

Travaux d'Intérêt Général, rappel à la loi des mineurs primodélinquants, etc...

**L'Education Nationale** : Partenaire essentiel du CLS tant son rôle dans la création de comportements citoyens est déterminant, l'Education Nationale concentrera son effort sur les moyens humains, développant le dialogue avec les parents d'élèves et augmentant l'effort de surveillance. La lutte contre l'absentéisme, la toxicomanie, la présence d'armes dans les établissements, sera également renforcée.

**Le Conseil Général** : Ses compétences en matière de prévention, en font un partenaire à part entière du CLS. Il aura toute sa place concernant les travaux à conduire s'agissant des établissements scolaires, des bailleurs sociaux et des transporteurs (bilan de sûreté des collèges, dispositif



communautaire de détaguage, charte pour la protection de l'enfance en danger...)

**Les Bailleurs sociaux** : Leur position de vigie sociale sur les quartiers implique leur association au dispositif du CLS. La reconquête de l'habitat social, en particulier dans les quartiers sensibles, fera l'objet de plusieurs mesures, en liaison avec la population du quartier, les structures spécialisées

**SMTU et SNCF** : Une attention particulière doit être accordée à ces espaces sensibles qui seront dotés des moyens humains (agents d'ambiance) et techniques (vidéo-surveillance) nécessaires. Des campagnes de sensibilisation, une assistance judiciaire, une présence accrue des forces de police, permettront de poursuivre sur la durée du plan, le programme engagé en 1999

URGENCE KOSOVO

Dans le cadre des initiatives populaires en faveur des victimes des Balkans, le Secours Populaire Français organise un concert humanitaire :  
Le 9 juin au zénith à partir de 20h30 avec la participation solidaire de Jane Birkin, Khaled et de nombreux autres artistes.

FOIRE DES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

Le dimanche 13 juin l'association "Les Musiques du Coeur" organise la seconde foire de la solidarité humanitaire place du Nombre d'Or à Antigone. A cette foire les associations suivantes seront présentes : Actions d'Urgence pour l'Enfance ; l'Armée du Salut ; l'Association Française pour l'Enfance Abandonnée ; l'Association des Paralysés de France ; Enfance et Partage ; Habitat et Humanisme ; Horizon ; Les Musiques du Coeur ; SOS Enfants Martyrs ; UNICEF ...  
Au programme : animations et spectacles de qualité gratuits.

SOLIDARITE SIDA

Les 10 et 11 juillet prochains Solidarité Sida organise un grand rassemblement à l'hippodrome de Longchamp "Solidays". Le transport en bus, à des tarifs préférentiels, est organisé à partir de toutes les grandes villes de France pour ce qui s'annonce comme le premier Woodstock de la solidarité.  
Départ le 10 juillet à 1 h.  
Infos-Resas : 0 803 020 040

CONCOURS DE PEINTURE 1999

Les inscriptions sont closes pour le concours de peinture "Le patrimoine bâti montpelliérain". Tous les tableaux seront exposés du 21 juin à la galerie Saint-Ravy. Le vendredi 25 juin à 19 h la remise des prix récompensera les deux meilleures oeuvres, catégorie peinture et aquarelles ainsi que 8 accessit.  
Les dix lauréats seront exposés dans le hall de la mairie du 28 juin au 9 juillet.

## Vivre chez soi avec le service de soins à domicile

Le service de soins à domicile du Centre Communal d'Action Sociale existe depuis 1987. Il est agréé par la direction départementale de l'Action Sanitaire et Sociale. Il s'adresse aux Montpelliérains, assurés sociaux, âgés de plus de 60 ans et dont l'état de santé justifie une prise en charge médicale.

Sept jours sur sept, des aides soignants qualifiés et des infirmiers diplômés d'état accompagnent les personnes âgées dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Ils assurent en particulier les actes suivants : toilette, soins d'hygiène, habillage, soins infirmiers (pansements, injections, surveillance de la tension artérielle), soins paramédicaux de pédicurie, psychologie, ergothérapie, fourniture du petit matériel médical nécessaire aux soins...

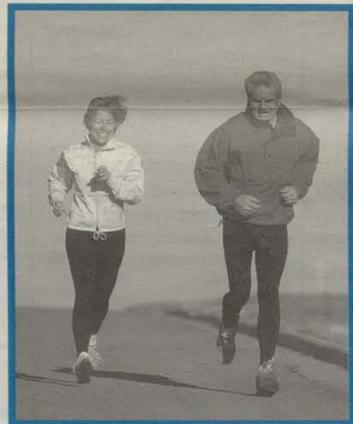
Ce service contribue au maintien à domicile et à la prévention de la dépendance des personnes âgées. Il facilite aussi le retour chez elles des personnes qui ont été hospitalisées à domicile après un séjour en milieu hospitalier.



Renseignements :  
CCAS, service de soins à domicile  
45, rue Frédéric Bazille  
34000 Montpellier  
Tél. 04 67 60 62 62

12 JUIN

## 9e Olympiades de l'Age d'Or L'important c'est de participer !



Avec 800 retraités inscrits l'an dernier, les Olympiades de l'Age d'Or sont un carrefour essentiel de rencontres, d'animations, d'échange et de convivialité, vitrine du dynamisme et du renouveau des clubs de la ville. Marche, tennis de table, pétanque, échecs, belote, bridge, chants, spectacle : c'est dans le cadre magnifique d'Antigone nouvellement réaménagé que tous les participants pourront s'affronter au cours d'échanges plus ludiques que compétitifs le 12 juin prochain. Avec en prime des activités nouvelles

comme le vélo kangourou - encadrées par les associations partenaires et le service Place aux Sports. L'exposition des travaux réalisés dans les divers ateliers des clubs de la ville permettra de juger de la diversité et de la qualité des disciplines enseignées : fleurs séchées, peinture sur soie, porcelaine, dessin atelier d'écriture... Trois cents personnes s'étaient rassemblées l'an dernier pour la grande marche organisée en bord de lez. Tous les Montpelliérains, de tous âges sont invités à participer à cette journée de fête.

TRIBUNE LIBRE

## Annulons la dette des pays les plus pauvres

Au moment où nous nous apprêtons à changer de siècle et de millénaire, est-il encore tolérable de voir des pays qui ne peuvent décoller économiquement et atteindre un niveau de vie meilleur, parce que le poids de leur dette les cloue sur place ? Le problème de la dette mondiale s'est posé dès le début des années 60 et s'est accru pour prendre des proportions considérables dans les années 80. La crise pétrolière du début des années 70 a amené l'inflation, la dépendance des pays pauvres en matière technologique. La récession à la fin des années 70, l'effondrement des prix des produits de base, seule richesse des pays pauvres, les taux de change flottants, un dollar fluctuant, des taux d'intérêt, la corruption de certains gouvernements, expliquent le gonflement considérable de la dette des pays en voie de développement. Mais les populations des pays pauvres ont

déjà trop payé pour rembourser la dette de leur pays ! Certes celle-ci n'est pas la cause unique de leurs problèmes, mais elle les accentue en grevant leurs ressources nationales et en creusant les inégalités sociales. Lorsqu'un débiteur privé ne peut honorer sa dette, on lui saisit ses biens, mais un Etat ? On lui rééchelonne sa dette c'est à dire qu'on la lui prolonge quasiment indéfiniment et souvent à des taux d'intérêt très élevés. Les taux applicables, selon un rapport des Nations Unies en 1997, étaient quatre fois supérieurs à ceux appliqués aux pays riches sous prétexte qu'ils n'étaient pas solvables ou que leur monnaie risquait de se déprécier ! Il n'y a pas de meilleure façon de rendre plus pauvre ces pays. Sur l'initiative d'ONG chrétiennes anglo-saxonnes, des réseaux se sont constitués et beaucoup se sont mobilisés pour agir pour la remise de la dette. Au plan national et local des dizaines d'ONG et de col-

lectifs s'efforcent de sensibiliser nos compatriotes. A Montpellier, avec d'autres, la Maison des Tiers Mondes, qui rassemble une trentaine d'associations tiers-mondistes s'est fortement impliquée dans cette campagne en faisant signer une pétition sur le thème : "Les pays pauvres ont trop payé : pour l'an 2000 annulons la dette". Cette pétition, portée et relayée par des collectifs nationaux et locaux, est destinée à interpeller les pays les plus riches du monde le 19 juin 1999 au sommet du G8 à Cologne.

Nous invitons tous les Montpelliérains à s'associer à cette action et à nous rejoindre le samedi 19 juin à 14 heures pour un grand rassemblement sur la place de la Comédie.

Infos : Maison des Tiers Mondes  
27 bd. Louis Blanc  
34000 Montpellier

CLUB

## Muc canoë-kayak : haut niveau de compétition et loisirs pour tous

Hissé au plus haut niveau de la compétition, le Muc canoë kayak, a su garder un esprit associatif. Le rallye de l'Hérault organisé chaque année en juin avec plus de 1000 participants contribue à renforcer les liens entre les membres du club et à populariser la discipline.

Actuellement second club français et troisième club européen, le Muc canoë-kayak est en progression constante depuis sa fondation en 1978, tant en ce qui concerne le nombre des adhérents que ses résultats en compétition. En 1997 il comptait 156 adhérents et plus de 6000 membres usagers en individuels ou collectif.

Cette progression s'est traduite par des résultats particulièrement brillants sur les podiums du monde entier. Le dernier en date étant le titre championne du monde de kayak slalom en 1997 de Brigitte Guibal. Un titre que les dirigeants du club espèrent bien voir renouveler : "Brigitte Guibal est l'athlète phare du club. On espère qu'elle va doubler son titre de champion. On serait fier de porter les couleurs de Montpellier bien haut". Le Muc était également présent à Barcelone et à Atlanta, et l'objectif actuel est Sydney 2000. La Ville a aménagé une base municipale sur le Lez, au domaine de Lavalette, où les kayakistes peuvent s'entraîner toute l'année dans d'excellentes conditions en eau plate : école de pagaies, slalom, kayak polo.

Pour l'entraînement en eau vive, les membres du club se déplacent sur toutes les rivières de la région et de France. Mais le Muc se veut aussi un club par lequel grands et petits, débutants ou confirmés peuvent découvrir les plaisirs de la navigation sur des sites magnifiques. Ceci grâce à la section loisirs qui se déplace ré-



gulièrement partout en France pour découvrir notre merveilleuse nature ou en recevant des touristes.

Rallye de l'Hérault :  
le 13 juin entre Ganges et Brissac

L'animation est aussi une priorité du club. Toute l'année il reçoit des enfants en école de pagaies, dans le centre de vacances de Ganges, ainsi que des descentes de groupes accompagnés à Brissac. Le Muc canoë-kayak a reçu le label "Ecole française de canoë-kayak" et celui de "Point canoë nature". Chaque année traditionnellement le Muc organise un grand rallye sur l'Hérault. Ce rallye qui, il y a quelques années, ne drainait que quelques dizaines d'irréductibles du canoë kayak, est devenu aujourd'hui une épreuve sportive touristique dans laquelle se retrouvent aussi bien des touristes néophytes que les kayakistes de la région. C'est une rencontre ouverte à toutes les personnes licenciées ou non, désireuses de découvrir la rivière dans une



ambiance sportive et amicale. Le cadre environnant, magnifique, dévoile aux kayakistes des points de vue superbes qui ne sont visibles que de la rivière. Le mois de juin est une période idéale pour descendre l'Hérault car sans être dangereuse la rivière a suffisamment d'eau pour offrir un vrai sentiment d'aventure. Au total, en comptant les 300 enfants du rallye des scolaires qui précède le rallye tout public, plus de 1000 personnes sont attendues. Une seule condition : savoir nager 25 mètres. A vos pagaies !

Infos pratiques  
Plusieurs catégories : hommes, femmes, K1, K2, C2, C3, C8.  
Longueur du parcours : 14 km  
Départ de Ganges de 9 heures à 12 heures  
Apporter son pique-nique pour midi  
Arrivée à Ganges  
Palmarès à 18h30  
Apéritif, et buffet vers 19 heures  
Show rodéo canoë kayak à partir de 21 heures  
Inscription obligatoire :  
tél. 04 67 61 19 19

## JUMELAGE 19e Forum sportif et culturel Montpellier-Heidelberg

Tous les deux ans, des centaines de jeunes se rassemblent, alternativement à Montpellier et à Heidelberg, pour un forum sportif et culturel, manifestation qui est l'une des plus symboliques du jumelage Montpellier-Heidelberg. Cette année ils sont plus de 400, issus de nombreuses associations, à avoir par-

ticipé à cette dix-neuvième édition. De nombreuses disciplines sportives étaient présentes : bowling, tir à l'arc, football, handball, judo, rugby, tennis de table, gymnastique, natation, escrime, claquettes, hockey sur glace, base-ball, volley, basket. Et pour la musique : l'harmonie Fanfare de Palavas et la fanfare l'Etoile Bleue.



La fête a duré trois jours. Points forts de ces rencontres : un grand défilé d'ouverture ; un concours sur le thème de l'Europe comprenant cinq épreuves sportives et cinq épreuves culturelles au gymnase Ferrari ; un colloque franco-allemand organisé par la ville de Montpellier et le Conseil des Communes et Régions d'Europe.

CALENDRIER SPORTIF

HANDBALL  
Tournoi du MHB  
6 juin - Gymnases Claude Béal et Ferrari  
Tournoi de mini-hand  
15 juin - Gymnase Claude Béal

MODELISME  
Compétition de Ligue  
6 juin à 9 heures à Grammont

PETANQUE  
Concours Jeunes  
9 juin à 14h. - Boulo-drome Ernest Onillon  
23e Championnats de France doublettes féminines 13 juin à Grammont

FOOTBALL  
Tournoi débutants MUC Foot  
13 juin - Stade du Père Prévost Finale du tournoi Resto-Foot  
12 juin à 14h. à la Mosson Tournoi de sixte du Locomotiv Roger's  
13 juin à 9h - Bonnier de la Mosson Match féminin AS Grand M  
20 juin à 15h - Paul Valéry Tournoi du Centre Communautaire Culturel Juif  
20 juin à 10h - Grammont Tournoi débutants AS Grand M  
26 juin - Paul Valéry Tournoi Poussin AS Grand M  
27 juin - Paul Valéry

RUGBY  
Montpellier XIII - Lyon  
12 juin à 15h - Grammont Journée de Montpellier XIII  
13 juin à 10h - Grammont

ARC  
Coupe de France de tir à l'Arc  
26 et 27 juin - Claude Béal

NATATION  
Championnat de France de sauvetage sportif  
26 juin - Centre nautique de la Paillade

TENNIS  
Tournoi du Montpellier Tennis Grammont  
28 juin et 17 juillet - Grammont

Grammont d'Or : le sport en fête

Quelque deux mille sportifs montpelliérains représentant 400 clubs sont invités par la Ville, le député-maire Georges Frêche et Christian Bénézis maire-adjoint délégué au sport, au domaine de Grammont le 18 juin prochain pour une grande fête du sport. Accueillis en début de soirée par un carrousel des élèves du centre équestre, ils assisteront à des démonstrations de bowling, kyudo (tir à l'arc japonais), BMX, skateboard, rollers. Ils pourront visiter une exposition retraçant l'histoire du sport à Montpellier. La soirée se poursuivra dans une ambiance conviviale et festive en musique avec claquettes, rock n'roll, hip-hop et funk.

# agenda

**GALERIE PHOTO**  
"Rétrospective de l'œuvre" de Denis Brihat, jusqu'au 19 juin. A partir du 22 juin, la Galerie Photo accueille une sélection de photographies de la Galerie Agathe Gaillard-Paris, sur le thème : "Côté jour - Côté nuit". L'inauguration aura lieu le lundi 21 juin à 22h. Galerie Photo - Esplanade Charles de Gaulle Du mardi au samedi - de 13h à 19h

**LES CHEURS DES OPÉRAS DE MONTPELLIER**  
Pour leur second concert, les chœurs des Opéras de Montpellier retrouvent leur directeur habituel, Noëlle Geny, pour interpréter des mélodies de Fauré, Debussy, Poulenc, Chabrier, Rossini, Verdi et des chœurs d'opéras français et italiens : Verdi, Rossini, Donizetti, Gounod, Bizet.  
17 juin - 20h30 - Salle Molière

**EXPOSITION PETER LÓRINCZ**  
Entre 1991 et 1996 - Peter Lórinicz, peintre né à Berlin en 1938, séjourne fréquemment dans le midi de la France. Il entame à cette occasion un travail sur le paysage et découvre le musée Goya de Castres. Nait alors le projet d'une résidence à Saragosse qui lui permettra d'aller sur les lieux de l'enfance de Goya et de se confronter à son œuvre, Peter Lórinicz, qui enseigne également les arts plastiques et le graphisme, expose régulièrement en France et en Allemagne. Cette exposition doit se comprendre comme une double découverte. L'artiste témoin de l'Espagne actuelle : monuments ou simples maisons, scènes de rue ou scènes de fête. Il part à la recherche de Goya, dont l'œuvre s'introduit dans son travail comme en surimpression, à travers de subtiles allusions. C'est ainsi que l'on trouve, inscrits dans des scènes contemporaines, des motifs faisant référence à l'œuvre de Goya, sujets repris ou inventés. Carré Ste Anne - Jusqu'au 13 juin  
Ouvert du mardi au dimanche, de 13h à 18h. Entrée libre.



**EXPOSITION D'ÉTÉ AU MUSÉE FABRE**  
La peinture abstraite aux États-Unis (1940-1960)  
Le Musée Fabre présentera durant l'été 1999, une exposition sur le thème de la peinture abstraite aux États-Unis au moment de la naissance et du triomphe de l'École de New-York. A travers une sélection d'une quarantaine de tableaux provenant des musées européens et américains, des galeries et des collections privées, il sera possible de dresser un panorama quasi exhaustif de la création américaine de 1940 à 1960.  
Du 3 juillet au 10 octobre 1999

**LE CABARET OFF DU THÉÂTRE ISÉION**  
Fort du succès remporté lors de ses précédentes éditions, le Théâtre Iséion reconduit, cette année encore, son cabaret spécial off de danses. En complément de la programmation de Montpellier-Danse, les spectateurs disposeront donc, cette année encore, d'un espace supplémentaire où la danse se partagera dans l'émotion et la bonne humeur. Au programme : les compagnies montpelliéraines "Wheel Swings", "Levants de sable", "Sylvie Deluz", "Tango du qual d'Runigs", "Deux mois plus tard", "Djro et le danseur Christophe Brombin"... Egalement à l'affiche : les compagnies Orion Danse (Corbières), "Galindo" (Nantes), "Eclats d'art" (Paris) et le jongleur Jean-Luc Chorgnon. En tout une cinquantaine d'artistes qui concocteront un savoureux mélange de Tango, danse orientale, africaine et contemporaine... Pour tous les goûts...  
24-25-26 juin à 20h30  
Théâtre Iséion - 18, rue Fouquier  
Tél : 04 67 58 38 15

Du 12 au 31 juillet

## Festival de Radio France et Montpellier Languedoc Roussillon

**P**our la dernière année du siècle, l'équipe du Festival a préparé une programmation exceptionnelle avec de nouveaux aménagements horaires qui devraient permettre de satisfaire un public toujours plus nombreux. Les grands concerts du soir seront ainsi programmés à 20h et les concerts de Jazz aux Ursulines à 22h. La Musique de Chambre rejoint la salle Pasteur du Corum, où auront lieu dès 12h30 - et pour la première fois en entrée libre - les concerts des jeunes solistes de la Fondation Beracasa. Grâce à une collaboration toujours plus importante avec les comités de quartier, le Festival se décentralise et se rapproche toujours plus des habitants, avec un programme de "Musiques du Sud" qui feront résonner les rues de la ville de chants corses, grecs ou de mélancoliques "fadós". Panorama de la programmation :

**Festival lyrique** : 2 opéras mis en scène ("Les contes d'Hoffmann", "Carmen"); trois créations ("Les Exilés de Sibérie" - Donizetti, "Parisina" - Mascagni, "Premières" - Scriabine et Tchaikovski), 1 oratorio ("La Résurrection" - Haendel)

**Festival Symphonique** : 7 concerts (Budapest Festival Orchestra, direction Ivan Fisher, avec Ida Haendel et Helen Donath; Orchestre Symphonique de Prague, direction Jiri Belohlavek, avec Katia et Maria Labèque, Sarah Chang; Kremerata Baltica, direction Gidon Kremer; les Orchestres de Radio France, direction Marek Janowski et Pinchas Steinberg, avec Birgit Remmert, François-René Duchâble, Fazil Say; l'Orchestre de Montpellier Languedoc-Roussillon, direction Friedemann Layer, avec Cornelia Kallish, Thomas Moser, Maria Joao Pires)

**Festival du piano** : 16 récitals du lundi 19 au samedi 31 juillet, organisés à 17h30 à la Salle Pasteur du Corum auxquels viendront s'ajouter les 4 récitals pour le 14 juillet (Leonid Kuzmin, François-Frédéric Guy, Cyprien Katsaris, Andreas Steier)

**Festival des jeunes solistes** : 17 récitals à entrée libre des jeunes talents de la Fondation



Beracasa, lauréats de concours internationaux ou remarqués par les professionnels ;

**Festival des Musiques du Sud** : Echos d'Occitanie, sons balkaniques, mélodies de la Méditerranée, aux Ursulines, dans les villages, dans les hôpitaux ou les quartiers

**Festival du Jazz** : 12 concerts à entrée libre, Cour des Ursulines, du 15 au 30 juillet, à partir de 22h

**Et aussi** : Régine Chopinot et la "Danse du Temps", Cour des Ursulines; "Exposition Arnold Schoenberg" à l'espace Joffre-le Corum; Radio-France au Festival, les Rencontres de Pétrarque...

**Réservations**  
par téléphone : 04 67 02 02 01  
par fax : 04 67 61 66 82  
par e-mail : festival.montpellier@radiofrance.france-net.fr  
par courrier : Festival de Radio France et Montpellier Languedoc Roussillon  
BP.9214 le Corum - 34043 Montpellier Cedex 1  
Dès le 7 juin, les réservations sont également possibles au guichet de location du Corum

6 juin

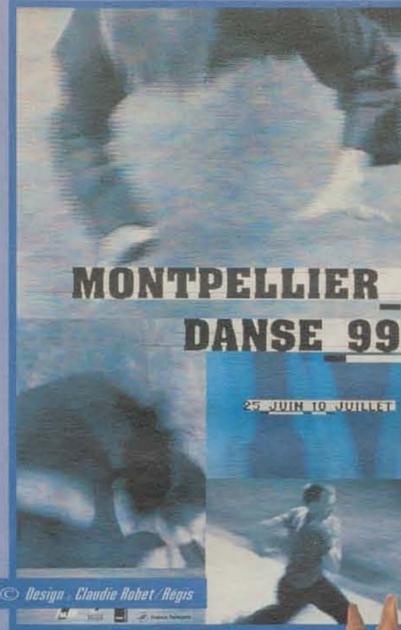


Monsieur Elliot

## Monsieur Elliot en concert au Cargo Cinq garçons dans le Vent

**n**e cherchez pas la référence du côté de Liverpool... S'il faut chercher quelque influence à l'inspiration du groupe montpelliérain qui prépare son premier CD Album en sortie nationale, c'est plutôt du côté des "Innocents", d'Elienne Daho et d'un rock tendance romantique qu'on les aura longtemps catalogués... Mais bon, il faudra en finir avec les étiquettes. Monsieur Elliot fait du Monsieur Elliot, et c'est finalement plus simple pour tout le monde... Alain, Jérôme, Freddy, Antoine et Hervé ne se sont pas rencontrés sur les bancs de l'école, mais c'est tout comme... Une envie d'écrire a croisé une envie de chanter, et c'est comme ça que l'histoire est née. Un journaliste de plume, Michel Gay, a aidé un copain de radio, Hervé Carasco à mettre des mots sur des portées. Résultat, deux titres qui ont enflammé le jury et les 15000 spectateurs des Reco Naissances d'Argail sur Mer en 97 et une rencontre avec l'éditeur Daniel Betan, "découvreur" de Maurane et Thomas Fersen. L'enregistrement du single "deux titres" au Studio Polygone à Toulouse a donc suivi. De passage à Montpellier, le 6 juin, au Cargo, "Monsieur Elliot" représentera la France au deuxième "Jack Daniel's European Rock Prize", le 21 septembre prochain, à Athènes. Ils se trouveront en compagnie de Mick Taylor (ancien guitariste des Stones) et Alvin Lee (guitariste des Ten After). Le public ? 50.000 personnes...

"Monsieur Elliot" - 6 juin - 21h au Cargo.  
CD 2 titres disponible à la FNAC - Minneapolls



Design - Claudie Rohet / Regis

## Setmana occitana del 8 al 12 Junh

**I**a vila de Montpelhièr organisa amb l'associacion postal del país dau clapas una setmana culturala occitana del 8 al 12 junh 1999. Aqueila manifestacion acampara activitats culturals e economicas en relacion amb la lenga e la cultura occitana ? Institucions, associacions occitanas, producers del país e mestierals seran presents sus l'esplanada los divendres 11 et dissabte 12 junh, D'efecte de Dotigas s'espandiran tot lo long de las aïbas per presentar las activitats e los produchs als visitaires e participants. Del punto de vista cultural, es previst : video de film en lenga d'oc amb una traduccion en francés dins la médiatèca Fellini; d'animacions de Jean de Guers, contaire oevenol. En premiere mondial, un recital de melodias francesas et occitanas d'Emile Paladilhe, compositor occitan del XIXe segle per Elène Golgevit (soprano) et Bertrand Alary (pianista), Sala Molière; dos exposicions "Mil ans de literatura oc et "occitània qui i a de nou"; espectacles per los enfants : "naturada", presentat per lo Théâtre de la rampe; una lectura de poesias occitanas sus la femnas e l'amor per la compania A.R.T.; espectacle "La Nèit d'estin" de clardeluna; Théâtre de la Rampe; una taula redonda amb Bruno Cécillon (radio son et resson), Rotond Pecout (escrivan), Patric (cantaira), Isabelle François (cantatritz), Jean-Louis Blenet (Théâtre de la Rampe), Philippe Hammel (Director del Institut Superior de las lengas de la Republica Francesa), Jean Larzac... Un premier concert, sala Molière amb Bruno Martin, Frédéric François et Isabelle François. Un second concert, lo disabte defora davant lo Corum, sus l'esplanada, amb Patric, Bauda Segana, Med'oc, Sound System e Mascladissa aprep un repars tirat de la saqueta. Donc, espectacles, animacions que totes e tots descubriren amb musicas, animacions, cants, literatura per far conoisser la lenga nostra et festejar.

**Miquel Lafon**  
Conseiller Municipal  
Délégué au développement de las lengas regionalas

25 juin - 10 juillet

# Festival Montpellier Danse 99

**M**ontpellier Danse 99 s'impose comme le lieu de rencontre de la danse et de l'image, improbables sœurs jumelles d'un même père : le mouvement. Les chorégraphes invités ont tous un lien direct avec l'image : de Philippe Decouflé à Régis Obadia et Joëlle Bouvier, d'Anne Teresa De Keersmaeker à Wim Vandekeybus, de Raimund Hoghe à José Montalvo pour ne citer que ceux-là. A côté des spectacles, cinq rendez-vous ont été pris, d'abord déclinés sur le rapport danse/image, puis débordant du cadre pour questionner l'apparition de nouveaux projets artistiques et conclure sur les engagements et enjeux tant esthétiques que politiques du corps. Les chorégraphes invités au festival ainsi que des personnalités européennes participeront à ces rencontres. L'image sera présente en continu avec deux expositions dont une installation vidéo de N+N Corsino et une expo photos retraçant quinze ans de travail de la compagnie Rosas. Avec des projections quotidiennes de vidéos de danse à la médiathèque Fellini. Une collaboration avec Arte et des présentations de films en avant première. Présence de la danse dans les vitrines des commerces de la ville ainsi qu'au bar vidéo du Centre Chorégraphique National de Montpellier. La danse prend l'air dans la nuit montpelliéraine. Sur grand écran projection de plein air des meilleurs films de danse et autres surprises, réalisés par les chorégraphes cinéastes du festival. Buvette, coussins et couvertures pour une soirée aux airs de Cinéma Paradiso... Enfin, le cinéma mène la danse jusque dans les salles du cinéma le Royal avec une double programmation festive, de la comédie musicale aux films cultes proposés par les chorégraphes invités du festival. En collaboration avec l'AFAA, Montpellier-Danse proposera également quatre programmes différents Cour Pétrarque pour découvrir la richesse de la danse contemporaine d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Australie ou de Géorgie au travers de talents encore inconnus.

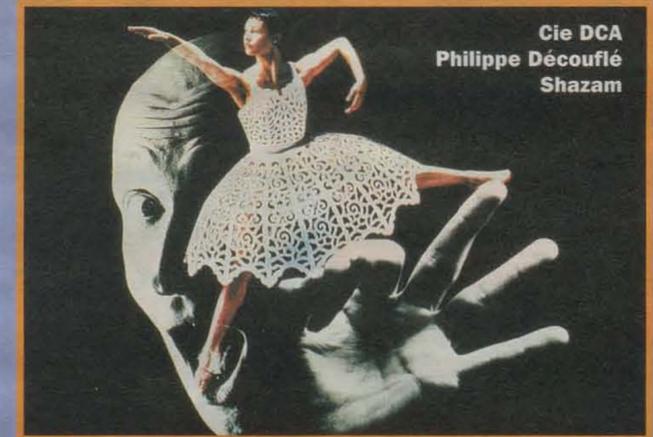
Cie de création du Val de Marne

Laurent Philippe

**Festival International Montpellier Danse**  
Hôtel d'Assas,  
6 rue Vieille Aiguillerie  
34000 Montpellier - France  
Tél : 04 67 60 83 60

Delahaye

Bouvier /Obadia Indaten

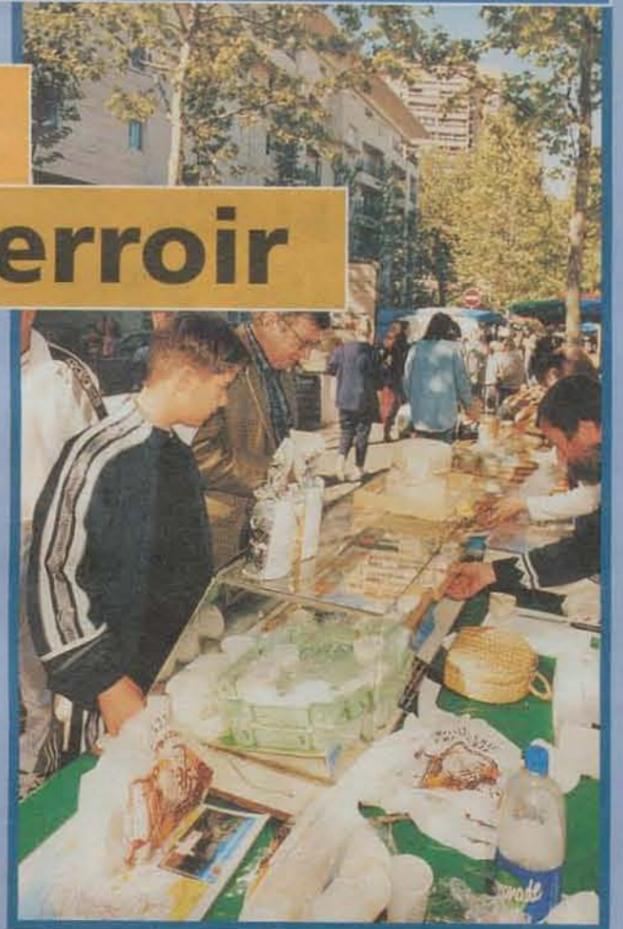
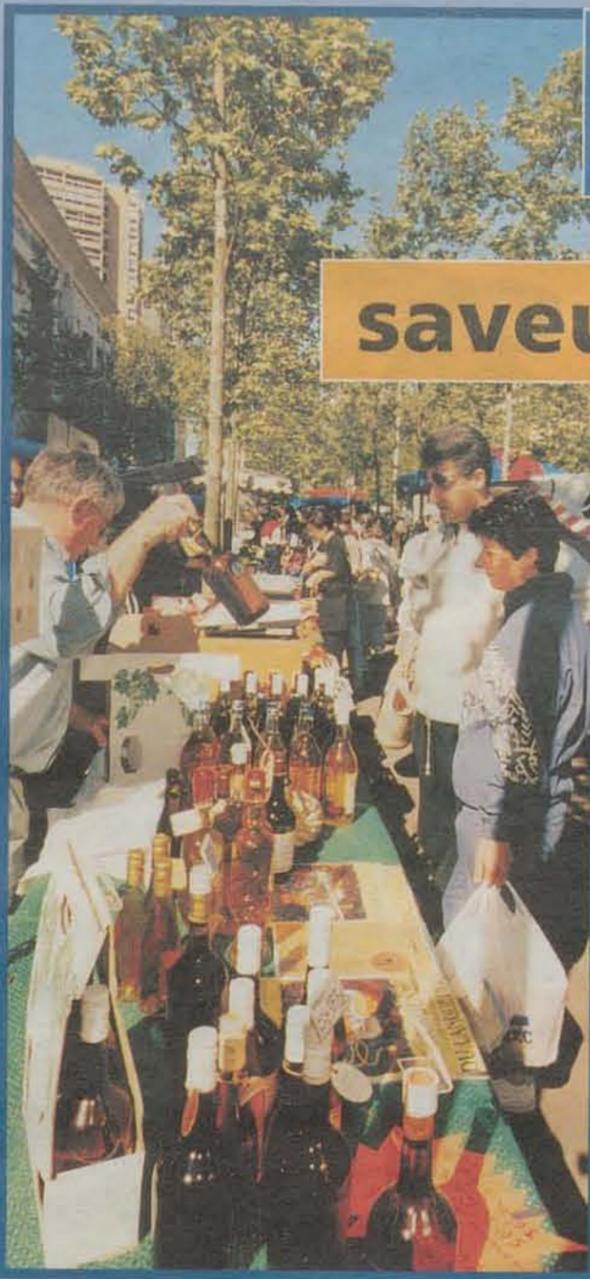


Bortolotto Ingueraud

# Marché Paysan

saveurs et couleurs

du terroir



Ils sont producteurs de vin, de fruits, de légumes, de miel, de fromage, de coquillages... Agriculteurs pour la plupart, ils sont exactement quarante cinq à venir vendre leurs produits le dimanche matin sur le marché paysan.

"Etre exploitant agricole ou artisan est une condition indispensable pour adhérer au marché" précise Thérèse Gauffre, présidente de l'association qui gère le marché paysan et membre du petit groupe de producteurs à l'origine de sa création en 1991.

"Notre idée de départ était de permettre à des agriculteurs de vendre directement leurs produits" poursuit Thérèse Gauffre.

"Aujourd'hui, je pense que nous sommes arrivés à un bon équilibre au sein du marché. Chacun d'entre nous a sa spécialité et nous veillons à ce que la concurrence reste loyale entre les producteurs qui vendent le même type de produits

comme, par exemple, les primeurs.

C'est la raison pour laquelle, lorsqu'une place se libère, nous

cherchons plutôt à faire venir un producteur qui

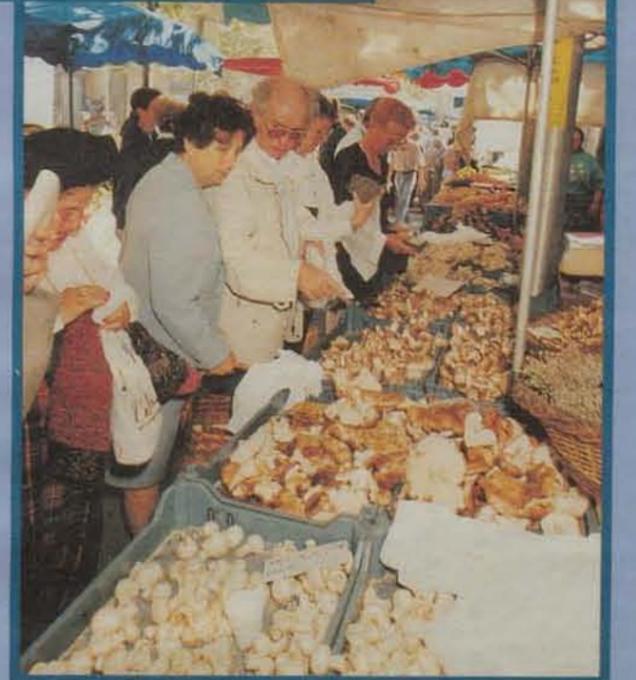
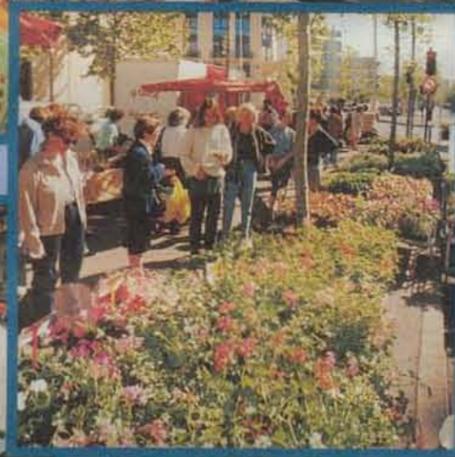
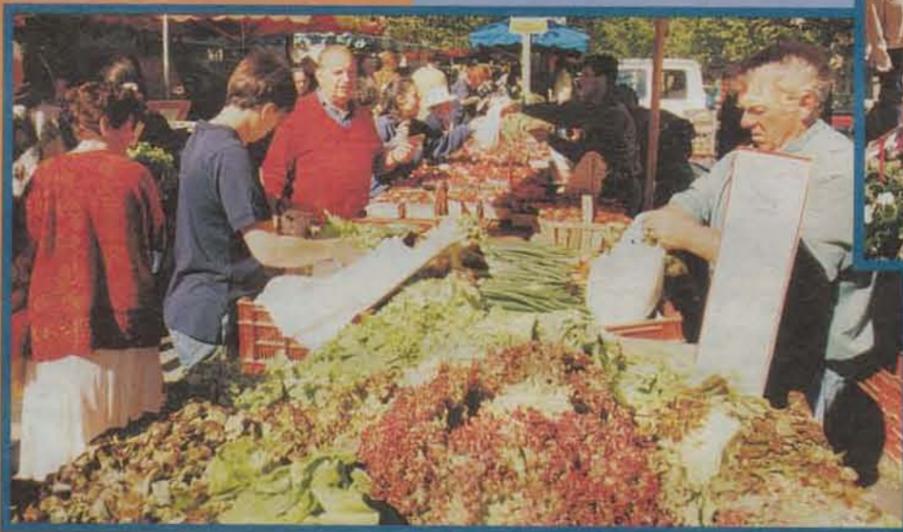
apportera une nouveauté au marché en proposant un produit que l'on

n'y trouvait pas auparavant. Par ailleurs, le fait d'avoir intégré quelques

artisans nous a aussi permis de diversifier l'offre du marché paysan.

D'une manière générale, tout le monde joue le jeu et les adhérents du marché sont satisfaits."

La satisfaction est aussi de mise en ce qui concerne la fréquentation. Thérèse Gauffre constate d'ailleurs que "le marché paysan est un marché qui fonctionne bien et qui attire une clientèle bien plus large que celle du quartier d'Antigone."



Marché paysan, de 8h à 13h le dimanche matin, avenue Samuel Champlain

Georges Frêche, député-maire de Montpellier, Thérèse Gauffre, présidente du marché paysan, Richard Sola, président d'honneur du marché et Bernard Michel, adjoint au maire délégué au développement économique lors de la fête organisée pour le 8<sup>e</sup> anniversaire du marché paysan.

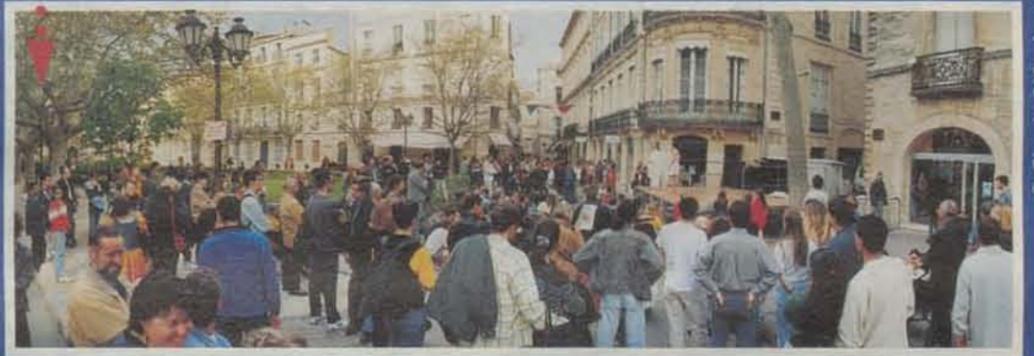
# MONTPELLIER

## en Images



3 avril

Théâtre de rue, place de la Canourgue, dans le cadre du «Printemps des Palais», journée d'animation organisée par l'association Les Voies du Palais, présidée par Franck Asset.



© Claude O'Suighrue

10 avril

Soirée dansante organisée à la Maison Pour Tous l'Escoutaire par les comités de quartier du Sud de Montpellier. De gauche à droite: Claude Volte, président du comité de quartier des Aiguerelles, Christian Bénézis, adjoint au Maire de Montpellier délégué aux sports, conseiller général du 5<sup>e</sup> canton de Montpellier, Geneviève Mercier, présidente du comité de quartier St-Martin-Près d'Arènes, Annie Benezech, Présidente du comité de quartier Tournezy, Geneviève Blin, présidente du comité de quartier Mion Associations, Alain Benezech et Josette Claverie-Noyer, conseillers municipaux.



16 avril

Le comité des fêtes de la Ville de Montpellier, présidé par Yves Barral, a convié les enfants des centres aérés des Maisons Pour Tous à une séance de cinéma au Royal à l'occasion de la sortie de «1001 pattes». 300 enfants y ont participé. Ils ont notamment été accueillis par Jacqueline Bégin, adjointe au Maire de Montpellier.



16 avril

Inauguration à Antigone du square Adamantios Korais, médecin et philosophe grec né à Smyrne le 27 avril 1748 et mort à Paris le 10 avril 1833. De gauche à droite: Toni Anagnostopoulos (association Euro-Grèce-France), Me Bernard Fabre, adjoint au Maire de Montpellier délégué aux relations extérieures, Elias Clis, Ambassadeur de Grèce en France, Philippe Saurel, conseiller municipal, conseiller général du 3<sup>e</sup> canton de Montpellier et Mme Clis.



24 avril

L'OPAC a construit deux nouvelles résidences dans la Z.A.C. du Val-de-Croze: «Le Saint Roch», un ensemble collectif de 38 appartements, et «Les jardins du Val-de-Croze», ensemble de 26 logements individuels. Ces deux réalisations ont été inaugurées par Georges Frêche, député-maire de Montpellier, Louis Pouget, adjoint au Maire, président de l'OPAC, Alain Valat, directeur de l'OPAC et les représentants des associations, parmi lesquels Gilbert Baumlin, président du comité de quartier et Mme Bascoul, présidente de la Confédération Syndicale du Cadre de Vie.



24 avril

Plus de 150 personnes ont participé à la soirée organisée par l'Amicale des Amoureux de la Corse à la Maison Pour Tous Voltaire. Parrainée par François Ricci, président d'honneur de l'amicale et Viviane Mirabello, conseillère municipale déléguée aux relations avec la communauté Corse, cette manifestation au cours de laquelle un couple a gagné un voyage en Corse a permis aux participants de découvrir ou de redécouvrir les spécialités gastronomiques, les chansons et la musique de l'île de beauté.



© Olivier Mias, Conseil Général de l'Hérault

26 avril

Louis Besson, Secrétaire d'Etat au Logement en visite à Montpellier, a signé avec André Vézinhel, Président du Conseil Général de l'Hérault, un contrat pour le développement d'une politique solidaire de l'habitat et du logement social dans le département de l'Hérault. Louis Besson a également clôturé les deuxièmes «Entretiens de l'aménagement» qui se déroulaient au Corum. Sur notre photo, André Vézinhel, président du conseil général et Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, sont en compagnie du député Gilbert Roseau, président des HLM de l'Hérault, d'Éliane Beauduin, conseillère générale déléguée à la solidarité départementale, de Kléber Mesquida, vice-président du conseil général délégué à l'aménagement du territoire et aux équipements départementaux et Robert Tropéano, conseiller général délégué à l'aménagement rural.

25 avril

54<sup>e</sup> anniversaire de la Journée Nationale du Souvenir de la Déportation. Dépôt d'une gerbe au monument des Martyrs de la Résistance par Louis Pouget, adjoint au Maire de Montpellier et Patrick Peyre, conseiller municipal délégué aux cérémonies militaires et aux relations avec les anciens combattants et les associations de déportés.



27 avril

Visite de la délégation de Montpellier à Madame Mendoni, numéro deux du Ministère Grec de la Culture où ont été décidés des accords culturels pour le théâtre, la sculpture, l'opéra et la musique entre Montpellier et Athènes. De gauche à droite: Henri Maier, directeur de l'Opéra de Montpellier, Jany Macaby, de l'Orchestra Philharmonique de Montpellier, Yves Larbiou, adjoint au Maire délégué à la culture, Madame Mendoni, Secrétaire Générale du Ministère Grec de la Culture, Georges Frêche, député-maire de Montpellier et Jean-Paul Montanari, directeur du Festival International Montpellier Danse et du Zénith.

Visite à l'École Française d'Athènes que dirige actuellement un Montpelliérain, Monsieur Etienne, aux côtés de Georges Frêche, d'Yves Larbiou et d'André Vézinhel, président du conseil général de l'Hérault posant devant la stèle de la mémoire d'un autre Montpelliérain, R. Demangel, directeur de l'École Française après la seconde guerre mondiale. La Ville de Montpellier recevra prochainement l'exposition «150 ans de fouilles de l'École Française d'Athènes»: Delos, Delphes, Thassos...



2500 ans après, fortuitement, les Grecs ont retrouvé le lycée d'Aristote. Le site n'est pas encore ouvert au public. Sur notre photo: la piscine dans laquelle se sont baignés Socrate, son élève Platon, et l'élève de Platon, Aristote, qui forma lui-même Alexandre le Grand. Montpellier va établir des liens avec Athènes qui illumina le monde à jamais lors du siècle d'or (5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> s. avant Jésus Christ).



28 avril

Solidarité de la Ville et de la population avec les réfugiés du Kosovo. Un premier camion est parti du marché-gare de Montpellier pour acheminer jusqu'à Fushë-Krujë, en Albanie (à 35 km de Tirana et à 20 km de Durrës), les produits collectés par les bénévoles du Secours Populaire Français de l'Hérault dans le cadre de l'opération nationale «100 camions pour le Kosovo». Bernard Fabre, adjoint au Maire de Montpellier délégué aux relations extérieures, a rendu hommage au travail accompli par les membres du Secours Populaire Français.



29 avril

Inauguration de l'école maternelle Luis-de-Camoëns (Aiguelongue) au cours de laquelle a été dévoilé, dans le hall d'entrée de l'école, le buste du célèbre poète portugais (1524-1580) offert par l'association «Casa de Portugal». De gauche à droite: M. Gouveia, Président de la Casa de Portugal, Philippe Saurel, conseiller municipal, conseiller général, Miguel Pires, Consul Général du Portugal à Marseille, Christophe Morales, adjoint au Maire délégué aux relations avec les communautés Espagnole et Portugaise, Caroline Bellina, directrice de l'école, Georges Frêche, député-maire de Montpellier et Max Levita, adjoint au Maire délégué à l'enseignement.



1er mai

Double historique pour Montpellier Handball, vainqueur de la Coupe de France, champion de France pour la troisième fois en cinq ans et pour la deuxième année consécutive. Autres titres de gloire à inscrire au palmarès du club: Patrick Cazal est élu meilleur joueur de l'année; Grégory Anquetil et Andrej Golic sont élus meilleurs joueurs à leurs postes respectifs. Par ailleurs, cinq Montpelliérains sont sélectionnés dans l'équipe de France pour le championnat du Monde de handball qui se déroulera du 1er au 15 juin en Egypte.



5 mai

Oneneua Phommachanh, Gouverneur de la Province du Champassak (Laos) en visite à Montpellier a été reçu en Mairie par Jean-Pierre Bouvier, conseiller municipal délégué aux relations extérieures et par Paul Dinh Nguyen, Conseiller du District délégué aux relations économiques avec le Laos et le Vietnam.



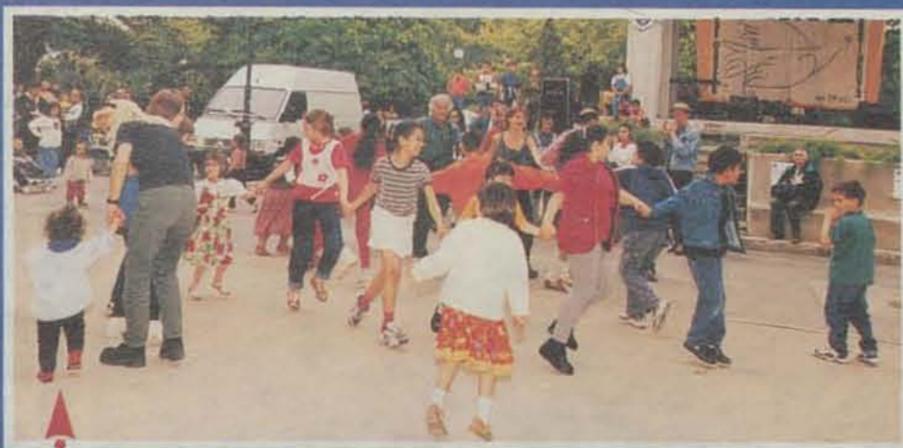
6 mai

Daniel Constantin, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, a visité le Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale Elisabeth Bouissonnade. Ce centre créé en 1978 accueille les femmes victimes de violences conjugales. Il est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Montpellier. Participaient notamment à cette visite: Daniel Parent, conseiller municipal délégué aux relations avec l'enfance inadaptée et Christian Bouillé, conseiller municipal de Montpellier, conseiller général.



8 mai

Cérémonies du 8 mai 1945, commémorant la fin des combats en Europe et le retour à la liberté pour toutes les nations du vieux continent. Dépôt d'une gerbe au monument des Martyrs de la Résistance par les élus de la ville : Raymond Dugrand, et Patrick Peyre.



8 mai

La Fête des Continents, sur l'esplanade Charles de Gaulle, a réuni 700 participants autour des chants et des danses du Monde. Ils ont été accueillis par le Père Claude Michel, représentant Monseigneur Jean-Pierre Ricard, Evêque de Montpellier, Christian Malaplate, Président de Radio Maguelone et Christophe Moralès, adjoint au Maire de Montpellier.

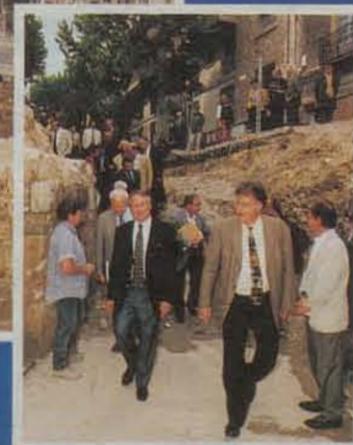
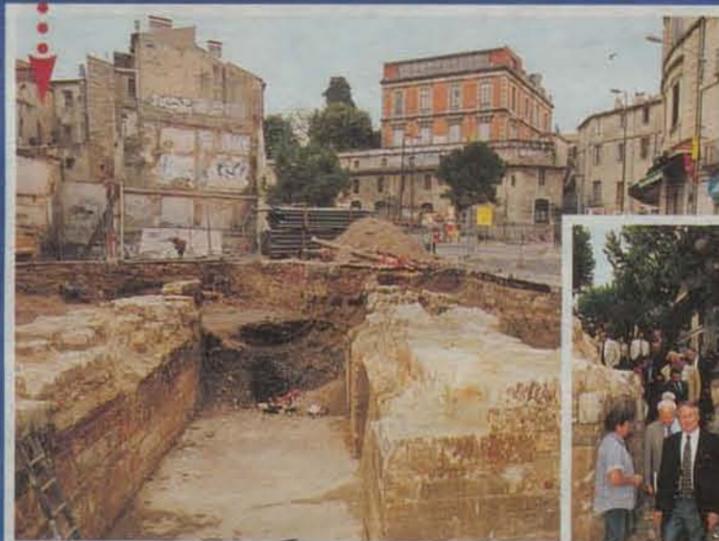


10 mai

30 professionnels de la coiffure et de l'esthétique membres du Cercle International pour le Renouveau de la Coiffure et de l'Esthétique (CIRCE) présidé par Francis Huguet ont participé du 8 au 10 mai 1999 au 2<sup>e</sup> Festival International de la Coiffure, de l'Esthétique et de la Mode d'Hammamet en Tunisie. Représentant la France à ce concours qui rassemblait 8 pays, ils ont remporté de nombreux prix. Rappelons que le CIRCE organise à Montpellier le Salon Euro-Méditerranéen de la Coiffure et de l'Esthétique dont la troisième édition se déroulera au Corum les 14 et 15 novembre 1999.

10 mai

Les piles de la porte médiévale du Pila-Saint-Gély, découvertes à l'occasion des fouilles menées dans le cadre de la réalisation de la première ligne de tramway seront sauvegardées. Les pierres seront dégagées une à une et les piles seront ensuite reconstituées à proximité. Le site des fouilles a été visité par le député-maire Georges Frêche accompagné de Michel Fontès, Directeur Régional des Affaires Culturelles et de Raymond Dugrand, premier adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme.



18 mai

Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au Tourisme, est venue visiter dans le département de l'Hérault, leader en la matière, les équipements et les aménagements réalisés pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux structures touristiques. A l'hôtel du département, une convention de partenariat a été signée par Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, André Vézinhel, président du conseil général de l'Hérault et Jean-Pierre Hémy pour l'école d'architecture de Montpellier.



Class' Opéra

Les opéras de Montpellier mènent depuis plusieurs saisons diverses actions en faveur du jeune public. Dans le cadre de l'opération «Class'Opéra», les collégiens de Las Cazes ont pu découvrir le monde de l'opéra. Réaction d'Ilham, classe de 5<sup>e</sup> : «Quand je regarde un spectacle, je ne suis ni première ni dernière, je suis moi, et c'est tout».

# Montpellier au quotidien

Juin 1999 / N°229

## 1200 bougies pour Celleneuve

Tous les Celleneuvois sont invités à venir faire la fête pour célébrer le mille deux centième anniversaire de la création de leur quartier

En juin le quartier de Celleneuve fête ses 1200 ans. En effet, c'est en juin 799 qu'un édit de Charles le Grand accorde "en don et pour toujours", à Benoît abbé d'Aniane, le territoire du fisc de Juvignac, anciennement "Fonte Agricolae" et maintenant "Nova Cella".

Pour célébrer l'événement, le Comité de quartier et la Maison pour tous Marie Curie se sont mobilisés pour organiser, tout au long du mois de juin, différentes manifestations en liaison avec les autres associations du quartier : l'association des commerçants, la paroisse, le club de boules, le centre des arts martiaux, les écoles etc.

Au programme : chez les commerçants, des expositions photos sur la vie à Celleneuve aujourd'hui ; à la maison pour tous une exposition sur l'histoire de Celleneuve ; une journée portes ouvertes à l'école Pape Carpentier pour tous les habitants et les anciens élèves.

Un anniversaire ne se conçoit pas sans bougies. Selon la tradition des "Fougassous" les membres du comité de quartier passeront, en musique et en chanson, solliciter les habitants chez eux. Ils leur proposeront, non pas les petits gâteaux traditionnels, mais 1200 bougies.

Celles-ci seront allumées le soir du 19 juin, moment fort de cet anniversaire.

L'après-midi les rues seront animées par un magicien et son triporteur, par les clowns-jongleurs du Cirk Topolini, par le groupe

Atipik spectacle de break-dance par de jeunes Celleneuvois, et tout cela accompagné de musique et de chansons avec l'accordéoniste Fredo Boss.

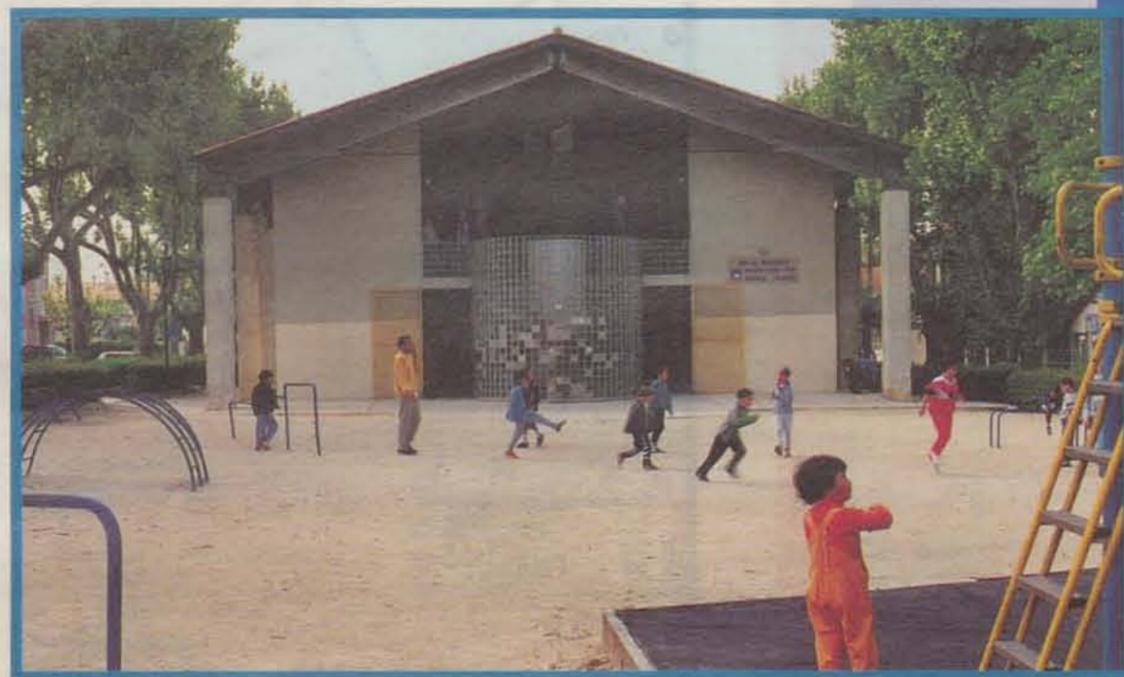
Tous les habitants, jeunes et vieux, anciens et nouveaux, se retrouveront le soir pour un apéritif offert par la municipalité suivi d'un repas tiré du sac et d'un grand bal costumé.

### TISSER DES LIENS ENTRE NOUVEAUX ET ANCIENS CELLENEUVOIS

Par son histoire et sa situation géographique, bien que n'ayant jamais été une commune, Celleneuve a

conservé un caractère propre et unique. Avec son église, son cœur de vieilles rues et de petites ruelles, la présence de commerces de proximité, la stabilité de la population, il offre la convivialité d'un vrai village. C'est cette raison qui a incité Pierre-Jean Rey, architecte

et nouveau président du Comité de quartier, à venir s'installer à Celleneuve : "il y a ici une ambiance sympathique



Maison pour tous Marie Curie sur l'esplanade de Celleneuve

et un environnement agréable. C'est un quartier où on se dit bonjour quand on se croise dans la rue ! L'arrivée de nouveaux résidents, installés dans des maisons rénovées ou des bâtiments récemment construits, ne doit pas mettre en cause cette convivialité. Nous considérons au contraire que c'est une richesse supplémentaire et un regain de jeunesse pour le quartier". Un avis entièrement partagé par Raymonde Lafon-Salvaing, la directrice de la Maison pour tous Marie Curie, centre d'animation du quartier : "Celleneuve est un petit territoire pluriel, entre quartier et village, entre anciens et modernes. L'esprit de village qui fait le charme de Celleneuve doit rester synonyme d'ouverture. Une fête est l'occasion de cristalliser toutes les bonnes volontés et d'apprendre à mieux vivre ensemble. La Maison pour tous, par sa vocation d'animation et de coordination s'inscrit complètement et activement dans ce projet".

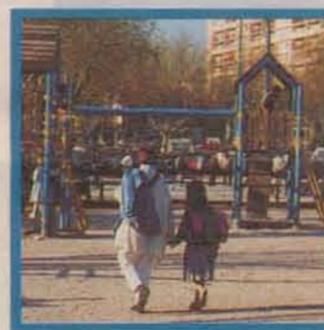
Les deux structures, Maison pour tous et Comité de quartier ont

d'ailleurs bien pris la mesure de l'évolution du quartier et souhaitent travailler dans la même direction. La directrice de la Maison pour tous en diversifiant ses activités : "Nous avons dû tenir compte d'une nouvelle demande des habitants et mettre en place un programme d'activités pour les enfants et les adolescents, avec un projet d'extension de nos locaux. Au titre des nouveautés, un centre de loisirs maternel installé à l'école Pape Carpentier, un atelier de break dance et peut-être l'année prochaine, un atelier d'audiovisuel". Pierre-Jean Rey, quant à lui, est bien décidé à faire du comité de quartier un vrai relais pour l'ensemble des habitants : "Nous mettons tout en oeuvre pour tisser des liens entre "anciens et nouveaux", au-delà des générations, et pour offrir à tous des possibilités de se rencontrer, d'échanger et de faire la fête ensemble. Quelle meilleure occasion qu'un anniversaire ?

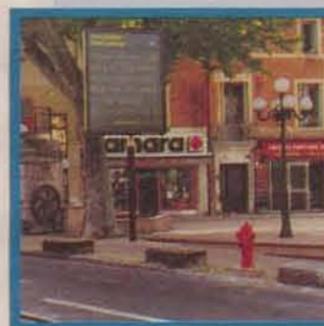
PROGRAMME PAGE 2



Pierre-Jean Rey Président du Comité de quartier



Esplanade



Place Fernand Renaudel



Quartier de la Fontaine

La Martelle • Celleneuve • Assas • La Fontaine • Le Peyrou • Pitot • Arceaux • Av. du Père Soulas • Euromédecine

1200 ans de Celleneuve

Programme

**Jeudi 10 juin**  
Ouverture de la semaine. Inauguration de l'exposition sur l'histoire de Celleneuve à la maison pour tous Marie Curie, organisée par la maison pour tous avec M. Louis Combette et le soutien du département.

**Vendredi 11 juin**  
Portes ouvertes à l'école maternelle Pape Carpentier ; pour que les Celleneuvois puissent y rechercher quelques souvenirs. Exposition d'anciennes photos de classe et travaux actuels des élèves.

**Samedi 12 juin**  
Journée organisée par la paroisse.  
17H45 : Messe à la lueur des bougies en l'église Sainte-Croix de Celleneuve. Apéritif suivi d'un buffet avec les provisions tirées du sac.  
21H00 : Chants grégoriens et musique d'instruments médiévaux par le groupe "Witiza".

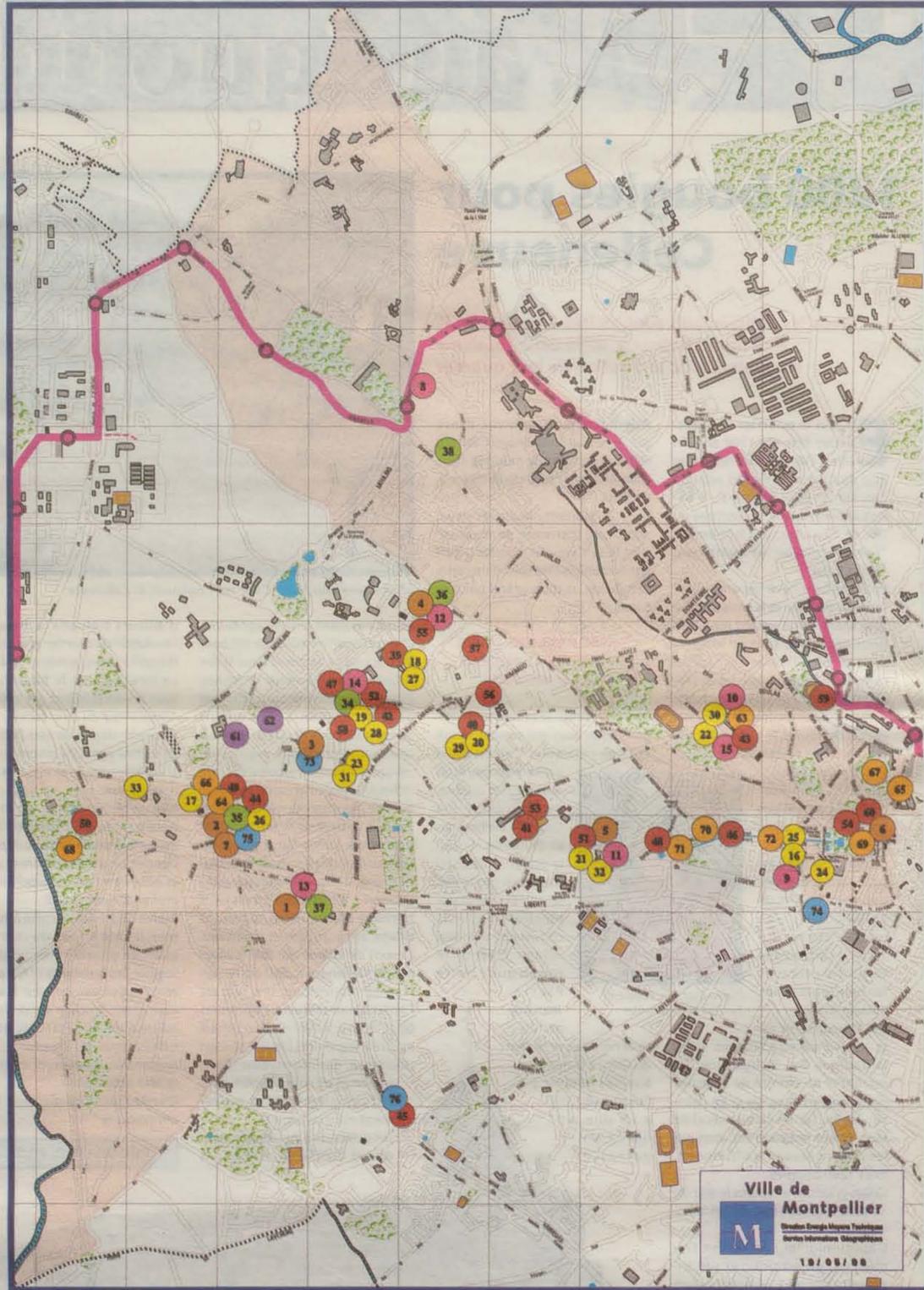
**Mercredi 16 juin**  
Organisé par le Centre des Arts Martiaux et la maison pour tous Marie Curie.  
Grand jeu de piste pour les enfants de 8 à 10 ans.  
Ateliers de découverte sur l'esplanade : cirque, judo, arts plastiques...

**Jeudi 17 juin**  
Organisé par le club de boules de Celleneuve.  
Concours de boules ouvert à tous.

**Vendredi 18 juin**  
Organisé par le Club de Marche de Celleneuve.  
Marche ouverte tous.

**Samedi 19 juin**  
Organisé par le Comité de quartier.  
15H à 19H : animations de rue.  
15H. La compagnie Magique Carthamus, sur la place de l'église. Magicien ambulant qui se déplace dans les rues avec son triporteur comme les bateleurs d'autan (30 minutes).  
15H30. Le Cirk Topolini. Paulô, Sam et Hubert, clowns déjantés, vous invitent à saisir au vol objets et dérision dans un spectacle déambulatoire de la place Mansart à la place Renaudel (60 minutes).  
17H. La Compagnie Magique Carthamus, au parc Azéma, de nouveau 30 minutes de magie.  
19H. Atypik, groupe de Break Dance composé de jeunes Celleneuvois, dans le petit jardin derrière la maison pour tous (30 minutes).  
19H apéritif de clôture des festivités, repas tiré du sac.  
21H : Grand bal costumé organisé par la maison pour tous Marie Curie. Les jours précédents, des ateliers de costumes et de danse auront préparé cette animation.  
23H : 1200 bougies allumées !

**19H apéritif de clôture des festivités, repas tiré du sac.**  
21H : Grand bal costumé organisé par la maison pour tous Marie Curie. Les jours précédents, des ateliers de costumes et de danse auront préparé cette animation.  
23H : 1200 bougies allumées !



LES ENDROITS OU IL FAIT BON SE RENCONTRER

**1** Maison Pour Tous André-Chamson  
Quartier de la Martelle.  
107, rue Gustave-Eiffel  
Tél. 04 67 75 10 55

**2** Maison pour tous Marie-Curie  
Esplanade de Celleneuve  
Tél. 04 67 75 10 34

**3** Maison pour tous François-Villon  
Au Petit Bard.  
4, rue des Aconits  
Tél. 04 67 45 04 57

**4** Maison pour tous Fanfonne-Guillierme  
Les Cévennes.  
Rue des Avants-Monts  
Tél. 04 67 04 23 10

**5** Maison pour tous Jacques-Prévert  
Cité Astruc.  
13, rue des Sureau  
Tél. 04 67 58 78 99

**6** Salle Guillaume-de-Nogaret  
Au coeur de l'Espace Pitot.  
Renseignements : 04 67 34 71 43

**7** Club du 3e Age Vincent-Scott  
Esplanade de Celleneuve  
Tél. 04 67 45 53 86

LES ENDROITS OU L'ON FAIT SES PREMIERS PAS

**8** Crèche Souris Verte  
Crèche parentale.  
Les garrigues de Saint-Priest.  
625, avenue des Moulins  
Tél. 04 67 61 19 94

**9** Crèche Sophie-Lagrèze  
Crèche collective municipale.  
8, rue Jacques Draparnaud  
Tél. 04 67 92 24 66

**10** Crèche Les Petits Loups  
Crèche familiale.  
59, avenue de Las Sorbes  
Tél. 04 67 54 31 32

**11** Crèche La Bambinerie  
Crèche parentale.  
11, rue des Sureau  
Tél. 04 67 58 21 05

**12** Crèche La Galineta  
Crèche collective municipale.  
Rue des Avant-Monts  
Les Cévennes  
Tél. 04 67 54 56 20

**13** Halte-garderie André-Chamson  
105, rue Gustave-Eiffel  
Tél. 04 67 45 10 34

**14** Halte-garderie La Pergola  
Gérée par le Centre Social de la C.A.F.  
Rue d'Alco  
Tél. 04 67 75 75 65

**15** Jardin d'enfants Le Petit Home  
Jardin d'éveil associatif franco-anglais.  
55, avenue d'Assas  
Tél. 04 67 04 18 18

LES ENDROITS OU IL FAIT BON APPRENDRE

Ecoles maternelles

**16** Chaptal  
9, Bld des Arceaux  
Tél. 04 67 92 35 43

**17** Pape-Carpentier  
12, rue des Ecoles  
Tél. 04 67 75 25 35

**18** Madeleine-Brès (Les Cévennes)  
183, allée de l'Aqueduc  
Tél. 04 67 63 01 19

**19** Geneviève-Bon (Petit-Bard)  
971, rue Paul-Rimbaud  
Tél. 04 67 75 66 33

**20** Rudyard-Kipling (Les Pins)  
311, avenue St-Clément  
Tél. 04 67 63 09 65

**21** Goethe (Cité Astruc)  
3, rue des Coronilles  
Tél. 04 67 92 75 38

**22** Mozart  
60, avenue d'Assas  
Tél. 04 67 63 15 61

**23** Joseph-Delteil  
Rue des Araucarias  
Tél. 04 67 10 06 05

Ecoles primaires

**24** Auguste-Comte  
2, rue Emile-Zola  
Tél. 04 67 92 35 52

**25** Jeanne-d'Arc  
9, Bld des Arceaux  
Tél. 04 67 92 35 72

**26** Léo-Malet  
5, allée Pierre-Carabasse  
Tél. 04 67 75 46 45

**27** Julie-Daubie (Les Cévennes)  
183, allée de l'Aqueduc  
Tél. 04 67 63 01 26

**28** Louis-Armstrong (Petit-Bard)  
971, rue Paul-Rimbaud  
Tél. 04 67 75 61 77

**29** Baudelaire (Les Pins)  
311, avenue St-Clément  
Tél. 04 67 63 08 53

**30** Berthe-Moriset  
60, avenue d'Assas  
Tél. 04 67 63 03 37

**31** Joseph-Delteil  
Rue des Araucarias  
Tél. 04 67 10 05 76

**32** Paul-Langevin (Astruc)  
3, rue des Coronilles  
Tél. 04 67 92 75 38

Bibliobus

Deux bibliobus sillonnent les quartiers mettant le livre à la portée de tous.  
Tél. 04 67 92 20 37

**33** Bibliothèque Simone-de-beauvoir  
Elle dessert les quartiers Celleneuve, Petit-Bard, Cévennes, Pergola, Le Bénédicte, 39, rue François D'Orbay  
Tél. 04 67 45 59 12

LES ENDROITS OU IL FAIT BON S'AMUSER

Ecoles maternelles

**34** Centre de loisirs La Pergola  
Au Centre Social de la C.A.F.  
Rue d'Alco  
Tél. 04 67 75 75 65

**35** Centre de loisirs Marie-Curie  
Fonctionne dans le cadre de la Maison Pour Tous.  
Esplanade de Celleneuve  
Tél. 04 67 75 10 34

**36** Centre de loisirs Fanfonne-Guillierme  
Organisé par la Maison Pour Tous Jacques-Prévert.  
Rue des Avants-Monts - Les Cévennes  
Tél. 04 67 04 23 10

**37** Centre de loisirs La Martelle  
A la Maison Pour Tous André-Chamson.  
88, rue Viollet-le-Duc  
Tél. 04 67 75 10 55

**38** Centre de loisirs Le Mas des Moulins  
2452, avenue du Père-Soulas  
Tél. 04 67 63 07 40

LES ENDROITS TONIQUES OU L'ON FAIT DU SPORT

Plateaux sportifs

**39** Les Cévennes  
Allée de l'Aqueduc

**40** Les Pins  
Avenue de St-Clément

**41** Mas de Tesse  
Rue de Las Sorbes

**42** Paul-Rocca  
Rue Paul-Rimbaud

**43** Assas  
Avenue d'Assas

**44** Léo-Malet  
Allée de Paris

**45** La Martelle  
Allée de la Martelle

**46** Boulodrome Arceaux  
Bld des Arceaux

**47** Boulodrome Petit-Bard - Pergola  
Cours Bellevue

**48** Boulodrome Antoine-Perrier  
Réservé à la boule "lyonnaise".  
6, rue de Boussinesq

**49** Boulodrome Celleneuve  
Esplanade de Celleneuve

**50** Terrain de foot Bonnier de la Mosson  
Impasse du Point-du-Jour - Route de Lodève

**51** Terrain de foot Astruc  
Rue des Coronilles

**52** Terrain de foot Bel Air  
874, rue Paul-Rimbaud

**53** Complexe sportif du Mas de Tesse  
Offre à la fois un terrain de foot, une piste d'athlétisme, un espace de hand, de basket et de volley et un gymnase : Gymnase Micheline-Ostermeyer. Un gymnase de quartier omnisport qui permet la pratique du hand, basket, volley et tennis. Rue de Las Sorbes

**54** Gymnase du Peyrou  
Salle d'armes du MUC Escrime.  
Entrée rue Pitot, rue de Gouan  
Renseignements : 04 67 06 44 32

**55** Salle Isadora-Duncan  
Consacrée à la gymnastique rythmique et sportive.  
Rue des Avants-Monts

**56** Salle Louis-Nègre  
Consacrée à la gymnastique.  
Rue Paul-Rimbaud

**57** Gymnase Bernard-Jouanique  
Gymnase omnisport.  
32, rue Calvin

**58** Gymnase Paul-Rocca  
Gymnase de quartier omnisport.  
Avenue Paul-Rimbaud

LES ENDROITS OU L'ON PARTAGE LA SOLIDARITÉ

**59** Stade Philippidès  
Un équipement modèle qui accueille de grandes compétitions nationales et internationales.  
Avenue Charles-Flahaut

**60** Piscine Pitot  
Entrée rue Pitot - rue de Gouan  
Tél. 04 67 52 58 89

LES ENDROITS OU IL FAIT BON FLANER

**61** Résidence-foyer Michel-Belorgeot  
Intègre une unité pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.  
Impasse des Moulins  
Tél. 04 67 40 04 44

**62** Résidence-foyer Campériols  
Rue des Avelaniers  
Tél. 04 67 75 25 78

**63** Parc Magnol  
Rue de Las Sorbes - Avenue du Père Soulas

**64** Esplanade de Celleneuve  
Route de Lodève - Celleneuve

**65** Square de la Tour des Pins  
Boulevard Henri IV

**66** Place Renaudel  
Le centre de gravité du quartier de Celleneuve, agrémenté d'une fontaine, ouvert sur les commerces.

**67** Jardin des Plantes  
Le plus ancien et un des plus beaux jardins botaniques français.  
Boulevard Henri IV

**68** Domaine Bonnier de la Mosson  
Magnifique espace vert de détente et de promenade.  
Route de la Mosson, Celleneuve

**69** Promenade du Peyrou  
Le plus beau fleuron historique, architectural et végétal de la ville  
Boulevard Henri IV

**70** Square des Arceaux  
Inauguré en 98, il a été réalisé dans l'esprit des jardins à la française.  
Place des Arceaux

**71** Aire de jeu des Arceaux  
Boulevard des Arceaux - Angle Bld. Benjamin-Milhaud

**72** Marché des Arceaux  
Un marché riche en couleurs et en parfums où se côtoient un marché biologique et un marché traditionnel. Ouvert du lundi au samedi de 7h30 à 13h30.  
Boulevard des Arceaux

Les élus de votre quartier...



Yves LARBIOU  
Adjoint au Maire.  
Délégué à la culture.



Max LEVITA  
Adjoint au Maire.  
Délégué à l'Enseignement.



Louis POUGET  
Adjoint au Maire.  
Délégué aux Services Techniques et aux Elections.



Vincent AMOROS  
Conseiller Municipal.  
Délégué à la Voirie.



Jean-Claude FESQUET  
Conseiller Municipal.  
Délégué au Carrefour de l'Enfance.



Monique PETARD  
Conseillère Municipale.  
Déléguée aux Arts Plastiques, aux Droits des Femmes et à la Maison du Tiers Monde  
Conseillère Générale.

La chargée de mission



Françoise LOMBARDINI



**ECUSSON**

## Soirées musicales à Sainte-Anne

**P**our la septième année consécutive, l'association Nouveau Sainte-Anne, présidée par Marc Maimaran, organise en Juin-Juillet des soirées musicales gratuites sur le parvis du Conservatoire National de Région. Cette année, les organisateurs proposent huit concerts de musique et de chants qui débiteront vers 20h30 et s'achèveront vers 22 heures. D'autre part, l'association soutient la démarche de l'Académie inter-

nationale de Musique de Montpellier qui organise des manifestations musicales publiques sur la place Sainte-Anne dans le cadre de son académie d'été en Août prochain. Il s'agira de concerts d'étudiants (ensemble de violoncelles, jazz etc.), ainsi qu'un grand concert de jazz qui sera donné par les professeurs animant l'académie.

**Mardis : 12,22,29 juin et 6 juillet,**  
**Jeudis : 17,24 juin, 1e et 8 juillet**  
**14 et 15 Août**



**MALBOSC**

## Un nouveau quartier se dessine au nord-ouest de la ville

**L**e conseil municipal du 26 février a lancé la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Malbosc, en bordure de la route de Grabels. L'objectif est de réaliser dans ce secteur un vrai quartier, équilibré et animé où l'habitat laisse une large part à la nature. Un parc public de 30 hectares bordant ce quartier fera l'objet d'un concours lancé dans les mois prochains auprès de paysagistes. Les logements construits, individuels et collectifs, permettront de répondre à la demande exprimée dans le secteur nord-ouest de la ville. Pour marquer le coeur du quartier, une grande place publique, desservie par une station de la première ligne du tramway, sur la

Les équipements publics sportifs, culturels et associatifs de la Paillade, tout proches, seront à la disposition des habitants. Pour prévenir les inondations, un bassin de rétention pluviale sera réalisé dans la ZAC simultanément aux premières constructions. Le conseil municipal en séance du 30 avril 1999, a désigné l'équipe composée de François KERN, architecte mandataire du cabinet de paysagistes ILEX et du bureau d'études OTH Méditerranée, comme lauréate du concours d'architecture et d'ingénierie de la ZAC de Malbosc. La concertation sur le dossier sera menée du 14 juin au 2 juillet 1999. Un dossier sera à la disposition du public en mairie pendant cette période.

**Le lampadaire**  
près de chez vous  
**est grillé ?**  
**on arrive**  
Montpellier tout à vous  
**04 67 34 07 07**  
Donnez-nous un coup de fil si quelque chose ne va pas.  
Ville de Montpellier

**Votre rue**  
vient d'être  
**méchamment taguée ?**  
**on arrive**  
Montpellier tout à vous  
**04 67 34 07 07**  
Donnez-nous un coup de fil si quelque chose ne va pas.  
Ville de Montpellier

**Pour que**  
**les poubelles**  
ne se ramassent pas  
**à la pelle**  
**sortez-les**  
**le soir**  
Donnez-nous un coup de main pour une ville plus belle.  
Ville de Montpellier

## Permanences des élus

**Jacqueline Bégin**  
Mardi de 16h30 à 19h.  
Maison pour tous Voltaire.

**Louis Calmels**  
1e et 3e jeudi du mois, à partir de 17h.  
Maison pour tous Voltaire.  
2e et 4e jeudi du mois, à partir de 17h.  
Maison pour tous George Sand.

**Hocine Cherif**  
Tous les jeudis à partir de 17h.  
Maison des Rapatriés.

**Serge Fleurence**  
1e et 3e lundi du mois de 16h à 18h.  
Maison pour tous l'Escoutaire.  
2e et 4e lundi du mois de 16 à 18h.  
Maison pour tous Boris Vian.

**Christiane Fourteau**  
Mardi 14h30 à 17h.  
Mairie.  
1e lundi de chaque mois, de 14h30 à 17h.  
Maison pour tous Georges Brassens.

**Michel Guibal**  
1er et 3er mercredi du mois de 10h00 à 12h00.  
Club Age d'Or, rue des Etuves.

mois à 17h.  
Maison pour tous Marcel-Pagnol.  
2e jeudi de chaque mois à 17h.  
Maison pour tous Saint-Exupéry.

**Josette Claverie-Noyer**  
Mercredi de 17h30 à 20h.  
Maison pour tous l'Escoutaire.  
Jeudi de 17h30 à 20h.  
Maison pour tous Jean-Pierre Caillens.  
Un vendredi sur deux dans le cadre de l'OPAH.  
Rue de la Méditerranée.

**Michel Lafon**  
1er mardi du mois de 18h00 à 19h00.  
Maison pour tous Fanfonne Guillierme.

**Viviane Mirabello**  
Tous les lundis de 16h à 18h.  
Maison pour tous Voltaire.  
Tous les jeudis de 14h à 17h30.  
Maison des Rapatriés.

**Daniel Parent**  
Tous les mercredis à partir de 17h.  
Maison pour tous Léo Lagrange.

**Monique Pétard**  
La Martelle  
Le 2e jeudi du mois de

André Chamson.  
Celleneuve  
Le 2e vendredi du mois de 17h à 19h.  
Maison pour tous Marie Curie.  
En mairie.  
Le mercredi de 14h à 17h.

**Louis Pouget**  
1er jeudi du mois de 18h00 à 18h30.  
Maison pour tous André Chamson.

**Paul Prunier**  
Vendredi de 14h30 à 17h30.  
Mairie.

**Philippe Saurel**  
Mardi de 13h30 à 16h.  
Mairie.  
Mercredi, de 13h30 à 16h.  
Maison pour tous Albert Dubout.

**Michel Soulas**  
Le 1e et le 3e mardi du mois à partir de 17h.  
ADRA, 19, pl. du Nombre d'Or.

**Andrée Weill**  
Tous les mercredis et les jeudis de 14h30 à 18h.  
A la mairie.  
(A partir du 15 septembre, le mardi de 16h à 18h à la Maison pour tous